Université de Yaoundé II
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
PROGRAMME DE FORMATION EN
GESTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Tel: +237 620 20 66 23 / +237694997543 / +237674126903
www.gpe-cameroun.cm
contact@gpe-cameroun.cm
BP : 1792 Yaoundé - Cameroun

GPE

The University of Yaounde II
Faculty of Economics and Management
Economic Policy Management Programme

Tel: +237 620 20 66 23 / +237694997543 / +237674126903
www.gpe-cameroun.cm
contact@gpe-cameroun.cm
BP : 1792 Yaoundé-Cameroon

Arrêté n° 06/0104/MINESUP/DDES du 14 Septembre 2006

MASTER PROFESSIONNEL EN GESTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE (GPE)

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE L'HOMOLOGATION DES PRIX DU RIZ IMPORTÉ AU CAMEROUN

Par :
NGUIONZA NGUIONZA Charles Emmanuel
Titulaire d'un Master Professionnel en Analyse et Évaluation des Projets

Sous l'encadrement de :
Pr ONGONO Patrice
Maître de Conférences
Faculté des Sciences économiques et de Gestion

Année Académique : 2024-2025
22ème promotion

Le programme de formation en Gestion de la Politique Économique de l'Université de Yaoundé II n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Elles doivent être considérées comme propres à leur auteur qui en assume l'entière responsabilité

À mon regretté père,

NGUIONZA Charles Emmanuel

RESUME

L'analyse de ce mémoire porte sur les déterminants du non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun et l'évaluation des effets engendrés par les écarts réglementaires qui en découlent sur le risque de pénurie. La période est de janvier 2019 à décembre 2024 (72 observations mensuelles). L'étude s'intéresse au riz thaïlandais 25 % brisures (SH 1006.40.00.000), importé via le port de Douala, dont le non-respect du prix homologué est attesté par les données du MINCOMMERCE : l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique est négatif dans 95,8 % des mois observés, avec une valeur moyenne de −66,66 FCFA/kg. La démarche s'articule en deux hypothèses empiriquement testables. H1 postule que l'écart réglementaire est tributaire du niveau des coûts d'approvisionnement internationaux. H2 postule que cet écart est un déterminant de la probabilité d'apparition d'une pénurie sur le marché intérieur. Pour H1, un Modèle à Correction d'Erreur est estimé après validation de la cointégration par le test d'Engle-Granger. Les résultats démontrent que, pour le court terme et le long terme, le prix FOB international et le taux de change FCFA/USD sont les déterminants dominants de l'écart. Pour H2, un modèle Probit est estimé. Les effets marginaux moyens y relatifs font état d'une hausse de 1 % du prix FOB qui accroît la probabilité de compression de marge de 1,68 point de pourcentage. Ces résultats établissent un lien de cause à effet empirique entre le choc mondial, la dégradation de l'écart réglementaire et l'accroissement du risque de compression sévère. Il en ressort trois recommandations fortes : l'indexation automatique du prix homologué sur les coûts réels d'importation, la mise en place d'un système d'alerte précoce fondé sur le simulateur de coûts existant, et le renforcement des mécanismes de contrôle de conformité.

Mots-clés : homologation des prix, riz importé, écart réglementaire.

ABSTRACT

The analysis in this thesis focuses on the determinants of non-compliance with approved prices for imported rice in Cameroon, and assesses the resulting effects of regulatory gaps on the risk of shortages. The study period spans from January 2019 to December 2024 (72 monthly observations). The research centers on Thai 25% broken rice (HS 1006.40.00.000), imported through the Port of Douala, for which non-compliance with the approved price is evidenced by MINCOMMERCE data: the gap between the approved price and the theoretical cost price is negative in 95.8% of the observed months, with an average value of −66.66 FCFA/kg.The approach is structured around two empirically testable hypotheses. H1 postulates that the regulatory gap depends on the level of international supply costs. H2 postulates that this gap is a determinant of the probability of a shortage occurring on the domestic market. For H1, an Error Correction Model (ECM) is estimated following the validation of cointegration using the Engle-Granger test. The results demonstrate that, in both the short and long term, the international FOB price and the FCFA/USD exchange rate are the dominant determinants of the gap. For H2, a Probit model is estimated. The related average marginal effects indicate that a 1% increase in the FOB price increases the probability of margin compression by 1.68 percentage points. These results establish an empirical causal link between global shocks, the degradation of the regulatory gap, and the increased risk of severe compression. Consequently, three strong recommendations are formulated: the automatic indexing of approved prices to actual import costs, the implementation of an early warning system based on the existing cost simulator, and the strengthening of compliance control mechanisms.

Keywords: price approval (or *price regulation*), imported rice, regulatory gap.

SOMMAIRE

RESUME iii
ABSTRACT iv
SOMMAIRE v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES vi
LISTE DES TABLEAUX vii
LISTE DES FIGURES viii
LISTE DES ANNEXES ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE 1
PREMIÈRE PARTIE : LES DÉTERMINANTS DU NON-RESPECT DES PRIX HOMOLOGUÉS DU RIZ IMPORTÉ AU CAMEROUN : CADRE CONCEPTUEL ET REVUE DE LA LITTERATURE 7
CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTÉRATURE 9
CHAPITRE 2 : LES DÉTERMINANTS DU NON-RESPECT DES PRIX HOMOLOGUÉS DU RIZ AU CAMEROUN 30
DEUXIÈME PARTIE : EFFETS DE L'ÉCART RÉGLEMENTAIRE SUR LES RISQUES DE PÉNURIE DU RIZ IMPORTÉ AU CAMEROUN 45
CHAPITRE 3 : PÉNURIES INDUITES PAR LA RÉGULATION — CADRE ANALYTIQUE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE 47
CHAPITRE 4 : ÉVALUATION DES EFFETS DES ÉCARTS RÉGLEMENTAIRES SUR LA PÉNURIE DU RIZ AU CAMEROUN 56
CONCLUSION GENERALE 66
ANNEXES 69
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 75
TABLE DE MATIERE 80

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

- **BDI** : Baltic Dry Index
- **CAF** : Coût, Assurance, Fret
- **CEMAC** : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
- **COFACE** : Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
- **CNCC** : Conseil National des Chargeurs du Cameroun
- **ECAM** : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
- **FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- **FCFA** : Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
- **FEWS NET** : Famine Early Warning Systems Network
- **FOB** : Free On Board
- **GARCH** : Generalized Autoregressive Conditional Heteroskedasticity
- **INS** : Institut National de la Statistique
- **MINADER** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- **MINCOMMERCE** : Ministère du Commerce
- **MINEPAT** : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
- **OLS** : Ordinary Least Squares (Moindres Carrés Ordinaires)
- **QUAIDS** : Quadratic Almost Ideal Demand System
- **SH** : Système Harmonisé
- **TEC** : Tarif Extérieur Commun
- **VAR** : Vector Autoregression

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Définition des variables du modèle 33
Tableau 2 : Résultats des tests ADF des variables en différence première du modèle 37
Tableau 3 : Test de cointégration d'Engle-Granger (test ADF sur les résidus de la régression de long terme) 38
Tableau 4 : Régression de long terme du modèle 38
Tableau 5: Test MCE 40
Tableau 6 : Test post estimation MCE 41
Tableau 7 : Résultats probit H2 59
Tableau 8: Effets marginaux moyens 59
Tableau 9: Robustesse de H2 61

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : évolution des variables explicatives H1 (jan. 2019 – déc. 2024) 34
Figure 2: Évolution de l'écart réglementaire du riz importé au Cameroun (janvier 2019 – décembre 2024) 36
Figure 3: Coïncidence entre les hausses du prix FOB et les épisodes d'alerte (H2) 59

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté qui fixe la liste des produits et services à la procédure d'homologation préalable 70
Annexe 2 : Communiqué de presse sur le prix homologué du riz au 11 avril 2024 71
Annexe 3 : Prix du riz au 22 septembre 2023 73

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Contexte et justification du sujet

L'un des défis majeurs auxquels les pays en développement, en général, et de ceux de l'Afrique subsaharienne, en particulier, sont confrontés, est celui de la sécurité alimentaire. En effet, leurs systèmes alimentaires demeurent fortement tributaires des importations pour assurer l'approvisionnement de leurs marchés intérieurs en produits de première nécessité et de grande consommation (FAO, 2003). L'Institut National de la Statistique (INS) souligne que, le Cameroun, « avec des importations de produits alimentaires qui pèsent 21,4% de la facture des importations de biens en 2017, contre 19,5% en 2016 », n'échappe pas à cette dynamique car, le marché du riz importé enregistre fréquemment des épisodes de raréfaction de l'offre, de tensions sur les approvisionnements et de ventes à des prix supérieurs aux niveaux officiellement fixés par l'autorité publique (INS, 2018). Ces dysfonctionnements du marché, qui sont récurrents depuis les émeutes de la faim de 2008, interrogent la capacité du dispositif réglementaire en place à garantir la disponibilité et à moindre coût des denrées de première nécessité et des produits de grande consommation. Ils matérialisent un écart structurellement persistant entre les prix officiellement fixés par l'autorité publique et ceux pratiqués sur le terrain, révélant une défaillance du dispositif d'homologation que notre mémoire se propose d'analyser.

Considéré comme une denrée stratégique par le Gouvernement camerounais[1], le riz a enregistré une augmentation de sa consommation d'environ 6% par an en Afrique subsaharienne, ce qui renforce fortement sa place dans les habitudes alimentaires (FAO, 2024). Au Cameroun, le riz a représenté 36% du volume des importations des produits alimentaires entre 2013 et 2017 (INS, 2018). D'après la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3), la dépense mensuelle moyenne par ménage consacrée au riz s'élevait à 11 180 FCFA en milieu urbain (villes de plus de 50 000 habitants) et à 5 817 FCFA en milieu rural ; ce qui témoigne de la place centrale de cette céréale dans le panier de la ménagère. Avec une production locale structurellement insuffisante, il apparait que le pays a fait importer 586 908 tonnes de riz en 2023 en dépit des discours sur la mise en œuvre de la stratégie d'import-substitution (FewsNet, 2024).

En guise de réponse à cette vulnérabilité structurelle, les pouvoirs publics ont historiquement eu recours à la régulation administrative des prix comme instrument de stabilisation du marché intérieur. La régulation des prix, au sens de la littérature économique, désigne l'ensemble des interventions par

[1] Ce caractère stratégique a incité les pouvoirs publics à l'inscrire dans la liste des produits et services dont les prix sont soumis à la procédure d'homologation préalable

lesquelles une autorité publique fixe, plafonne ou encadre les prix de biens ou de services, dans le but de protéger les consommateurs ou de corriger des défaillances de marché (Laffont & Tirole, 1993). Au Cameroun, cette intervention prend la forme de la procédure d'homologation des prix, par laquelle les pouvoirs publics, à travers le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) fixe périodiquement des prix plafonds applicables sur le territoire national pour certaines denrées de première nécessité[2], qu'elles soient importées ou produites localement. La présente étude se concentre toutefois sur le riz importé (brisures 25 %), dont le prix homologué constitue l'objet central de l'analyse.

Si la régulation des prix répond à un objectif social, elle génère cependant des effets pervers ou non souhaités sur le comportement des opérateurs économiques qui peuvent s'avérer contraires aux objectifs initialement poursuivis par l'Etat (Stigler, 1971). D'après cet auteur, lorsque le prix homologué fixé par l'autorité publique devient inférieur au coût de revient réel supporté par les importateurs, notamment en raison de la hausse des prix sur les marchés internationaux, de la dépréciation du taux de change ou de l'alourdissement des coûts de fret maritime, ces derniers se trouvent devant un dilemme économique : vendre au prix réglementé en absorbant la perte, ou adopter des comportements d'ajustement (rétention des stocks, réorientation de l'offre, vente informelle à des prix supérieurs) susceptibles de créer des tensions sur le marché. C'est précisément ce mécanisme de déséquilibre induit par la régulation que notre étude cherche à analyser.

La période 2019-2024 est à cet égard particulièrement révélatrice. Elle est marquée par une succession de chocs exogènes d'une ampleur exceptionnelle :

- la pandémie à Covid-19 (2020), qui a provoqué une désorganisation sans précédent des chaînes logistiques mondiales et un effondrement puis un rebond brutal des coûts de transport maritime ;
- la guerre en Ukraine (2022), qui a entraîné une hausse généralisée des prix des céréales et de l'énergie sur les marchés internationaux ; et
- pour le marché du riz (Gourdon & De Ubeda, 2022), les restrictions puis l'embargo imposés par l'Inde sur ses exportations de riz à partir de juillet 2023, ont fait bondir les cours du riz thaïlandais 5% brisures de plus de 30%, allant jusqu'à dépasser le prix de 600 USD par tonne en août 2023 (COFACE, 2025).

Ces chocs successifs ont mis en lumière les limites du dispositif de la politique de l'homologation des prix au Cameroun.

[2] En plus des produits de première nécessité (comme le riz), le Gouvernement fixe le prix plafond des produits de grande consommation et ainsi ceux des biens des biens et services et services issus des monopoles

Problématique

La question de l'efficacité des politiques de contrôle des prix a fait l'objet d'une attention dans la littérature économique. Stigler (1971) a démontré que les réglementations économiques tendent à être détournées au profit des groupes d'intérêt organisés ; Deaton et Laroque (1992, 1996) ont montré que les interventions publiques sur les prix agricoles peuvent amplifier les cycles de pénurie plutôt que les atténuer ; Guénette (2020) a documenté les effets pervers des contrôles de prix dans les pays en développement. Ces travaux partagent toutefois une limite commune : ils analysent l'effet des contrôles de prix sur les producteurs ou les consommateurs, sans approfondir le comportement d'offre des opérateurs dans les filières d'importation.

C'est précisément dans cette lacune que s'inscrit notre mémoire. Le constat d'un non-respect structurel des prix homologués du riz importé au Cameroun étant empiriquement établi (l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique des importateurs est négatif dans 95,8 % des 72 mois observés sur la période 2019-2024), la question centrale n'est pas celle de l'existence du phénomène, mais celle de ses déterminants et de ses conséquences. Elle se formule ainsi : **quels sont les déterminants du non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun et quels en sont les effets sur le risque de pénurie ?** Cette question centrale se décline en deux questions spécifiques :

(i) dans quelle mesure les coûts d'approvisionnement déterminent-ils l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique du riz au Cameroun ? ;

(ii) cet écart constitue-t-il un déterminant de la probabilité d'apparition d'une compression traduite par une pénurie sur le marché intérieur du riz importé ?

Objectifs de la recherche

Objectif général

L'objectif général de notre mémoire consiste à évaluer l'efficacité de l'homologation des prix du riz importé au Cameroun sur la période 2019-2024.

Objectifs spécifiques

Deux objectifs spécifiques déclinent cet objectif général :
O1 : mesurer le non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun sur la période 2019-2024 et identifier les déterminants des écarts observés entre le prix homologué et le coût de revient théorique des importateurs.

O2 : apprécier l'effet de ces écarts sur la probabilité d'apparition d'une pénurie sur le marché camerounais du riz importé.

Hypothèses de recherche

Afin de répondre à la question de recherche et aux objectifs ci-dessus définis, l'hypothèse principale de notre mémoire s'intitule ainsi qu'il suit : le dispositif d'homologation des prix du riz importé au Cameroun est structurellement inefficace, dans la mesure où il ne s'ajuste pas aux conditions d'approvisionnement des marchés internationaux. Cette situation engendre à la fois un non-respect des prix réglementés (H1) et un accroissement du risque de pénurie sur le marché intérieur (H2).

L'hypothèse principale ci-dessus évoquée fait ressortir deux hypothèses spécifiques :

- **H1 :** l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique du riz importé au Cameroun est déterminé par le niveau des coûts d'approvisionnement internationaux ;
- **H2** : l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique du riz importé est un déterminant de la probabilité d'apparition d'une pénurie sur le marché camerounais du riz importé.

Intérêt et originalité de la recherche

Intérêt scientifique

Sur le plan scientifique, notre travail apporte humblement une contribution à la littérature sur la régulation des prix en Afrique subsaharienne. Il ambitionne de combler la lacune identifiée dans la problématique en proposant une analyse économétrique du comportement d'offre des opérateurs commerciaux dans les filières d'importation alimentaire, un angle jusqu'ici négligé par la littérature (Guénette, 2020).

Intérêt social

Sur le plan social, notre travail revêt une importance directe pour le panier de la ménagère camerounaise dont le riz constitue une composante essentielle de la ration alimentaire quotidienne (ECAM3). En ce sens, comprendre les mécanismes qui conduisent au non-respect des prix homologués et à l'apparition de pénuries apparait comme une condition préalable à la conception de politiques publiques efficaces de stabilisation du marché alimentaire. Les résultats et recommandations formulés dans notre mémoire ont vocation à alimenter la réflexion du MINCOMMERCE sur l'amélioration du dispositif d'homologation des prix, notamment à travers la mise en place d'un mécanisme d'indexation automatique des prix homologués. Pour être efficace, ce mécanisme devra s'arrimer sur les coûts d'approvisionnement réels

et développer un système d'alerte précoce sur les tensions d'approvisionnement. L'auteur, responsable d'un Service au Ministère du Commerce, dispose à cet égard d'un accès direct aux données administratives et d'une connaissance institutionnelle du dispositif réglementaire qui confèrent à cette recherche un ancrage opérationnel.

Délimitation du cadre de l'étude

Délimitation temporelle. L'analyse empirique porte sur la période 2019-2024, c'est-à-dire 72 mois, et permet de faire une appréciation sur l'évolution de l'écart réglementaire dans différentes configurations.

Délimitation géographique. L'analyse est conduite pour les villes de Yaoundé et Douala, en ce sens que les prix généralement homologués y sont pratiqués[3]. Par ailleurs, le Port Autonome de Douala constitue le point d'entrée principal du riz importé, et ses données portuaires sont mobilisées pour le calcul du prix de revient théorique.

Délimitation sectorielle. Notre étude porte sur le riz importé d'origine thaïlandaise, en particulier le riz ordinaire (brisures 25%), denrée de grande consommation relevant de la sous-position tarifaire 1006.40.00.000 du Tarif Extérieur Commun de la CEMAC et constituant l'une des cibles principales de la politique d'homologation des prix du MINCOMMERCE. En outre, la procédure d'homologation MINCOMMERCE porte spécifiquement sur les variétés importées dans la mesure où la production locale est structurellement déficitaire ; le marché effectif étant dominé par les flux d'importation.

Cette recherche mobilise l'expérience de l'auteur qui est responsable d'un Service au Ministère du Commerce. Cette responsabilité implique sa participation aux différentes concertations tenues entre le Gouvernement et les opérateurs de la filière concernée en vue de la détermination du juste prix homologué. En tout état de cause, cette position confère au présent travail un ancrage institutionnel et empirique associé aux connaissances théoriques de l'auteur.

Approche méthodologique et sources de données

Notre mémoire adopte une approche hypothético-déductive. À partir d'un cadre théorique qui aborde plusieurs courants de pensée de la littérature économique, deux hypothèses empiriquement testables sont formulées, pour être ensuite soumises à l'épreuve des données disponibles à travers une démarche économétrique.

[3] Pour obtenir les prix pratiqués dans les autres villes, le MINCOMMERCE recommande de considérer ceux de Douala et Yaoundé, selon les cas, auxquels sont ajoutés les frais transports

Deux sources servent de fondements dans le cadre de la mesure de la variable centrale (l'écart entre le prix du marché observé et le prix homologué). Il s'agit des prix du marchés obtenus à l'Institut National de la Statistique du Cameroun (INS) et les prix homologués issus des arrêtés du MINCOMMERCE.

Par ailleurs, le prix de revient théorique, obtenu à partir des données de prix FOB internationaux (Banque Mondiale), du taux de change FCFA/USD (Banque Mondiale WDI), des coûts de fret maritime (Baltic Dry Index) et de la structure de coûts issue des simulations administratives du MINCOMMERCE, permet d'identifier la composante de l'écart à imputer aux conditions d'approvisionnement international.

Annonce du plan

Notre mémoire est structuré en deux parties, à savoir la **Première Partie : *Les déterminants du non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun*,** est consacrée à l'analyse des causes du non-respect constaté, ensuite la **Deuxième Partie : *Analyse des effets des écarts réglementaires sur le risque de pénurie du riz importé***, examine les conséquences de ces écarts sur l'approvisionnement du marché.

PREMIÈRE PARTIE : LES DÉTERMINANTS DU NON-RESPECT DES PRIX HOMOLOGUÉS DU RIZ IMPORTÉ AU CAMEROUN : CADRE CONCEPTUEL ET REVUE DE LA LITTERATURE

Afin d'apprécier l'efficacité du dispositif d'homologation des prix du riz importé, il importe au préalable d'identifier les déterminants entre le prix fixé par l'administration publique et le coût de revient réel des importateurs. Ce constat empirique d'un écart négatif dans 95,8 % des 72 mois observés entre 2019 et 2024 ne suffit pas, en soi, à fonder une analyse de cause à effet. Il serait par ailleurs judicieux que cet écart résulte des conditions d'approvisionnement internationales et/ou de l'inertie institutionnelle propre au mécanisme de révision des prix homologués. C'est l'objet de cette première partie.

Le Chapitre 1 s'appuie sur trois théories, à savoir : la théorie néoclassique du prix plafond (Newbery & Stiglitz, 1981; Pindyck et al., 2017) qui met en évidence les effets d'un prix administré inférieur à celui du marché ; la théorie de l'agence pratiquée en matière de régulation (Jensen & Meckling, 1976; Laffont & Tirole, 1993) qui aborde le comportement opportuniste et parfois déviant des opérateurs en situation d'asymétrie d'information ; et l'économie institutionnelle de la régulation (North, 1990; Stigler, 1971), qui souligne le rôle des institutions en charge de la régulation dans l'effectivité des dispositifs réglementaires. La revue de la littérature empirique (section 1.2) disponible confronte les prédictions aux travaux recueillis sur les marchés alimentaires africains et camerounais. Elle identifie la lacune que notre mémoire entend combler, c'est à dire l'absence d'analyse économétrique des déterminants de l'écart réglementaire spécifique au riz importé au Cameroun.

Le Chapitre 2 aborde l'évaluation empirique des données mensuelles 2019-2024 (72 observations). Pour cela, l'on a procédé à la spécification d'un modèle de référence (section 2.1). celui-ci fait le lien entre l'écart réglementaire (ECART_t) et ses déterminants internationaux et institutionnels. Après cela, des tests ADF ont été établis sur l'ensemble des séries intégré d'ordre 1. Ensuite, s'en est suivi l'estimation selon la méthodologie d'Engle-Granger. Les résultats économétriques qui en découlent (section 2.2) permettent de tester l'hypothèse H1 selon laquelle l'écart entre le prix de marché et le prix homologué du riz importé dépend du niveau des coûts d'approvisionnement internationaux.

Question	Objectif	Hypothèse	Partie traitant
Q1 : déterminants de l'écart	O1 : mesurer et identifier les déterminants	H1 : l'écart dépend des coûts internationaux	Partie I (Ch. 1 et 2)
Q2 : effet sur la pénurie	O2 : apprécier l'effet sur la pénurie	H2 : l'écart détermine la probabilité de pénurie	Partie II (Ch. 3 et 4)

CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTÉRATURE

L'identification des déterminants du non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun sollicite la mobilisation de la théorie y relative. Ce chapitre s'attache à confronter la littérature théorique à la littérature empirique et s'organise en deux sections. La section 1.1 évoque le cadre conceptuel et théorique de l'étude. La section 1.2 confronte ces prédictions à la littérature empirique internationale et camerounaise.

1.1. Cadre conceptuel et théorique

1.1.1. Clarification des concepts clés

La régulation des prix désigne, au sens large, les mesures de politique économique prises par les pouvoirs publics à l'effet d'agir sur les prix sur un marché donné. Ces mesures se matérialisent, soit par la détermination d'un prix plafond ou plancher, soit par l'application d'un intervalle de prix (Bazika et al., 2011; Laffont & Tirole, 1993). Cette définition contient plusieurs instruments, à savoir : les prix maxima (prix plafonds), les prix minima (prix planchers), les intervalles de prix, les autres formes d'intervention de l'Etat telles que les subventions ou appuis aux producteurs ou aux consommateurs, les péréquations tarifaires, ainsi que les mécanismes de stabilisation des prix des matières premières. Dans chacun des cas sus évoqués, le point commun réside dans la substitution partielle ou totale du signal de marché par une décision des pouvoirs publics.

Dans le contexte camerounais, la forme retenue de la régulation des prix est l'homologation, c'est-à-dire la fixation par un texte des pouvoirs publics (MINCOMMERCE) d'un prix plafond applicable à certaines denrées de première nécessité sur l'ensemble du territoire national[4] (la fixation dudit prix intervient après une concertation entre le Gouvernement et les acteurs des filières concernées). La procédure d'homologation, telle qu'elle est conduite par le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), consiste à calculer, à partir d'une structure de coûts standardisée (prix CAF Douala/kribi, droits et taxes de dédouanement, frais portuaires, frais de commercialisation), un prix de revient théorique auquel est appliquée une marge normative[5]. Le prix obtenu constitue le prix plafond que les opérateurs économiques sont tenus de respecter lors de la mise en vente au consommateur final. En théorie, cette procédure garantit à la fois la couverture des coûts des importateurs et la protection du pouvoir d'achat des consommateurs. En pratique, l'efficacité de ce dispositif dépend étroitement de la réactivité de l'autorité

[4] Outre cette méthode, l'homologation peut découler d'une concertation entre le Gouvernement et les acteurs des filières concernées. Dans ce cas, les prix homologués sont contenus dans un communiqué de presse du Ministre du Commerce.
[5] La marge bénéficiaire est encadrée par l'arrêté 100/MINDIC/DPPM du 12 décembre 1988. Cependant, en raison de l'évolution de l'environnement économique, les dispositions de cet arrêté ne sont plus appliquées.

réglementaire face aux fluctuations des coûts d'approvisionnement, une réactivité qui s'est révélée insuffisante sur la période 2019-2024, comme le montrent les données mobilisées dans notre mémoire[6].

Il convient de distinguer la procédure d'homologation de la notion plus générale de contrôle des prix. Le contrôle des prix contient les mesures administratives qui encadrent la fixation de prix dans des contextes très variés (prix administrés dans les économies régies par la planification, prix maxima dans la commande publique) (Chanrion, 2023). L'homologation camerounaise relève spécifiquement de la catégorie des prix plafonds dans les marchés de produits de première nécessité, de grande consommation ou issus de monopoles, avec une logique de protection du consommateur qui la distingue des mécanismes de stabilisation des revenus des producteurs.

1.1.2. La théorie néoclassique du prix plafond et ses effets sur l'offre

La théorie néoclassique du prix plafond constitue le socle analytique de référence pour comprendre les mécanismes par lesquels un prix administré peut engendrer des déséquilibres de marché. Développée dans le cadre de l'analyse partielle de l'équilibre offre-demande, cette théorie fournit des prédictions claires sur les effets d'un prix plafond contraignant, c'est-à-dire d'un prix réglementé fixé en dessous du prix d'équilibre du marché.

1.1.2.1. Le modèle de base : prix plafond et désincitation à l'offre

Dans le modèle néoclassique standard, le prix d'équilibre est déterminé par l'intersection entre les courbes de l'offre et de la demande. Dans cette situation d'équilibre, il est évident que la quantité offerte soit égale à la quantité demandée, et le marché se vide par conséquent. Cependant, l'introduction d'un prix plafond P* inférieur au prix d'équilibre Pe va mettre fin à cet équilibre de deux manières simultanées : d'une part, la réduction de la quantité offerte en ce sens que les producteurs ou importateurs ne sont plus en mesure de couvrir leurs coûts marginaux au-delà d'un certain seuil de production ou d'importation ; d'autre part, l'augmentation de la quantité demandée. En effet, les consommateurs étant incités à acheter davantage à un prix artificiellement bas. Il en résulte que la pénurie structurelle induite par la réglementation sera la conséquence de l'écart entre la quantité demandée et la quantité offerte au prix P* (Pindyck et al., 2017).

Ce phénomène a été démontré par Newbery et Stiglitz (1981). En effet, selon ces derniers, bien que la politique de stabilisation poursuivre un objectif légitime sur le plan socio-économique, elle pourrait être

[6] Cf. Évolution de l'écart réglementaire du riz importé au Cameroun (janvier 2019 – décembre 2024)

une source d'inefficience allocative des ressources dans la mesure où les prix administrés ont tendance à fausser, et de manière durable, les coûts réels d'approvisionnement du marché. La conséquence de cette dynamique serait la désincitation de l'offre en ce sens que l'opérateur économique serait amené à réduire ses activités ou, dans le pire des cas, les stopper sur le marché officiel dans la mesure où il ne peut plus couvrir ses coûts.

Hayek (1945), dans son article fondateur sur l'utilisation de l'information dans la société, fait savoir que la rareté relative des ressources est tributaire du prix du marché. Si le régulateur des prix déforme cette information, alors les agents économiques rationnels seront dans l'impossibilité de prendre une décision optimale en matière de production, importation et de stockage. Dans le cas du marché camerounais du riz, un prix homologué figé à 330 FCFA/kg pendant plus de quatre ans (mars 2019 à septembre 2023), alors que les conditions d'approvisionnement mondiales se dégradaient significativement, illustre précisément cette déconnexion entre le signal réglementaire et la réalité économique.

1.1.2.2. Le cas particulier des marchés alimentaires dans les économies en développement

Les effets d'un prix plafond tels que décrits par la théorie néoclassique standard s'appliquent avec une intensité particulière aux marchés alimentaires dans les économies en développement, et ce pour plusieurs raisons structurelles :d'abord, la demande de produits alimentaires de base est relativement inélastique au prix (les consommateurs à faibles revenus ne peuvent réduire leur consommation de riz en deçà d'un certain seuil de survie nutritionnelle), ce qui signifie que la pénurie créée par un prix plafond frappe de façon disproportionnée les ménages les plus vulnérables, qui ne peuvent se reporter sur des substituts ; ensuite, dans les économies fortement dépendantes des importations comme le Cameroun, les coûts d'approvisionnement sont largement déterminés par des facteurs exogènes (prix mondiaux des matières premières, taux de change, coûts de fret maritime) sur lesquels l'autorité réglementaire n'a aucune prise directe. Un dispositif d'homologation basé sur des révisions périodiques sera structurellement en retard sur ces fluctuations, créant des fenêtres de compression de marge que les opérateurs géreront par des ajustements de l'offre.

Timmer, Falcon et Pearson (1983), dans leur ouvrage de référence sur la politique alimentaire dans les pays en développement, ont démontré que pour être efficaces, les politiques de prix administrés dans les pays en développement doivent remplir trois conditions qui, malheureusement, sont rarement respectées, à savoir : les coûts d'approvisionnement doivent être accessibles en temps réel et refléter la réalité économique et financière ; ensuite, les pouvoirs publics doivent pouvoir réagir rapidement en adaptant les prix administrés aux réalités du marché ; et enfin, la mise en œuvre des mécanismes de compensation

permettant aux opérateurs économiques d'être économiquement et financièrement viables en période de compression de marge.

L'absence de l'une de ces conditions remet en question l'efficacité du dispositif de régulation des prix et engendre des dysfonctionnements sur le marché que notre mémoire cherche à analyser.

Cette analyse s'insère dans le sillage des recherches contemporaines sur l'Afrique subsaharienne. À cet égard, l'étude de Seck et al. (2010), parue dans *Food Policy*, souligne une vulnérabilité structurelle liée à une dépendance aux importations de riz atteignant 40 %. Comme l'ont malheureusement rappelé les émeutes de la faim de 2008, cette instabilité des marchés mondiaux menace directement l'équilibre alimentaire et la paix sociale de la région.

1.1.3. La théorie de l'agence et le comportement des opérateurs en situation de régulation

Si la théorie néoclassique du prix plafond fournit un cadre d'analyse des effets de marché de la régulation, elle demeure insuffisante pour rendre compte de la complexité des comportements individuels des opérateurs économiques. La théorie de l'agence, développée par Jensen et Meckling (1976), constitue une référence en matière d'analyse de la relation qui existe entre le régulateur (le principal) et les opérateurs régulés (les agents), dans un contexte d'asymétrie d'information.

1.1.3.1. Le cadre principal-agent de Jensen et Meckling (1976)

Dans leur article fondateur, Jensen et Meckling (1976) mettent en exergue la dynamique relationnelle qui existe entre un principal (qui délègue ses pouvoirs) à un agent qui doit prendre une décision, et ce, dans un contexte d'asymétrie d'information. Dans cette même lancée, le délégataire (l'agent) dispose d'informations qu'il est tenté d'utiliser à son avantage et au détriment du délégant (le principal). Les coûts issus de cette divergence d'intérêt sont qualifiés de coûts d'agence.

Appliquée à la relation entre le régulateur et les opérateurs économiques dans le cadre de la politique d'homologation des prix camerounaise, la théorie de l'agence permet d'identifier clairement les termes de la relation. L'État, à travers le MINCOMMERCE (le délégant), joue le rôle de principal : il fixe les règles du jeu (les prix homologués) et cherche à s'assurer que les opérateurs s'y conforment, dans l'intérêt des consommateurs. Les importateurs et les commerçants de gros (les délégataires) jouent le rôle d'agents : ils disposent d'une information privée sur les conditions réelles d'approvisionnement (prix d'achat effectifs, coûts de fret, marges réelles) que le régulateur ne peut pas observer directement et en temps réel.

1.1.3.2. L'asymétrie d'information dans la filière du riz importé

Dans la filière du riz importé au Cameroun, l'asymétrie d'information entre le régulateur et les opérateurs prend des formes spécifiques qui méritent d'être précisément identifiées :

- les opérateurs connaissent en temps réel qui portent sur les prix FOB auxquels ils achètent le riz sur les marchés mondiaux, les coûts de fret qu'ils supportent sur chaque cargaison, et le niveau de leurs stocks disponibles. Le MINCOMMERCE, en l'absence de certaines desdites informations, élabore un simulateur de prix qui reconstruit, à des dates données, la structure des prix de revient théorique du riz importé.
- les opérateurs ont une information précise sur les prix réellement pratiqués dans les points de vente, qui peuvent s'écarter significativement du prix homologué officiel. La constatation de ces écarts par le régulateur nécessite des missions de contrôle sur le terrain, dont la fréquence et la couverture sont structurellement limitées par les ressources humaines et matérielles du MINCOMMERCE. Cette limitation de la capacité de surveillance constitue une contrainte institutionnelle majeure du dispositif de régulation ;
- les opérateurs anticipent les décisions futures du régulateur (révisions des prix homologués, intensification des contrôles, mesures d'urgence en cas de pénurie) et adaptent leurs comportements en conséquence. Ces comportements d'anticipation introduisent une dimension dynamique dans la relation d'agence qui échappe partiellement aux modèles statiques standard.

1.1.3.3. Comportements opportunistes et leurs conséquences sur le marché

La théorie de l'agence prédit que, dans un contexte de surveillance imparfaite et d'asymétrie d'information, les opérateurs régulés adopteront des comportements qui maximisent leur utilité individuelle, quand bien même ces comportements s'écartent des objectifs de la régulation. Appliqués au marché du riz importé au Cameroun, plusieurs formes de comportements opportunistes peuvent être identifiées théoriquement :

- La rétention de stocks est la forme la plus immédiatement visible de comportement opportuniste en situation de compression de marge réglementaire. Un opérateur qui constate que le prix homologué est inférieur à son coût de revient a un double intérêt à ne pas mettre sa marchandise sur le marché : d'une part, vendre au prix homologué lui impose une perte immédiate ; d'autre part, retenir ses stocks lui permet d'espérer une prochaine révision à la hausse du prix homologué, ou de revendre sur le marché informel à un prix qui couvre ses coûts. Dans les deux cas, la conséquence est une réduction de l'offre disponible sur le marché officiel.

- La segmentation des circuits de distribution constitue une deuxième forme de comportement adaptatif. Les opérateurs peuvent orienter leur offre vers des segments de marché moins surveillés (marchés périphériques, exportations informelles vers les pays voisins) où les prix peuvent s'établir librement au-dessus du prix homologué. Ce comportement réduit l'offre disponible pour les ménages ordinaires, qui constituent pourtant la population cible de la politique d'homologation.
- Enfin, la réduction des importations, si elle pourrait être décriée par le Gouvernement en ce sens qu'elle pourrait être un vecteur de l'insécurité alimentaire, constitue une forme de comportement rationnel sur le long terme du côté de l'importateur qui voit sa marge bénéficiaire réduite, voire négative. Dans cet ordre d'idée, Murphy, Shleifer et Vishny (1989) ont montré que, dans un cadre plus général, les contrôles de prix, exercés sur une période prolongée, peuvent entraîner une déstructuration des filières commerciales.

1.1.4. L'économie institutionnelle de la régulation

Les théories néoclassique et d'agence permettent d'analyser les effets de la régulation sur certains agents économiques à l'exemple de l'Etat, des importateurs et des consommateurs. Toutefois, elles ne suffisent pas pour rendre compte du contexte institutionnel dans lequel évolue toute politique de régulation. Afin de combler cette insuffisance, l'économie institutionnelle de la régulation, à travers les contributions de Stigler (1971) et de Laffont et Tirole (1993), a enrichi cette analyse en intégrant les dimensions politiques, organisationnelles et informationnelles de la régulation.

1.1.4.1. La théorie de la capture réglementaire (Stigler, 1971)

Dans son article fondateur paru en 1971, George Stigler affirme que les réglementations économiques sont, avec le temps, tendanciellement capturées par les groupes d'intérêt qu'elles sont censées réguler, plutôt que servir l'intérêt général.

Dans le contexte camerounais, la théorie de Stigler permet d'interpréter plusieurs caractéristiques du dispositif d'homologation des prix du riz. La procédure de concertation[7] préalable à la fixation des prix homologués peut être analysée à la fois comme un mécanisme de collecte d'information et comme une arène de négociation où les opérateurs cherchent à influencer les prix réglementés en leur faveur.

[7] Il s'agit des réunions auxquelles participent les importateurs, les associations de consommateurs, le MINCOMMERCE et les Administrations sectorielles avant la publication des actes d'homologation

La théorie de la capture réglementaire suggère également que la rigidité observée dans les révisions des prix homologués sur la période 2019-2023 (un seul arrêté en cinquante-quatre mois malgré des chocs exogènes majeurs) n'est pas seulement le résultat d'une contrainte institutionnelle ou informationnelle, mais peut aussi refléter des arbitrages politiques dans lesquels les intérêts des opérateurs commerciaux ont pesé. Une révision trop rapide à la hausse des prix homologués risque de générer des tensions sociales (hausse des prix à la consommation, protestation des ménages), que les autorités préfèrent éviter en maintenant des prix artificiellement bas, au prix d'une dégradation progressive des conditions d'approvisionnement.

1.1.4.2. La régulation incitative : Laffont et Tirole (1993)

Les travaux de Laffont et Tirole (1993), réunis dans leur ouvrage de référence *A Theory of Incentives in Procurement and Regulation*, constituent l'autre pilier théorique fondamental de l'économie institutionnelle de la régulation. Leur contribution principale est de montrer que l'efficacité d'un dispositif réglementaire dépend de la qualité des mécanismes d'incitation qu'il intègre, c'est-à-dire de sa capacité à aligner les intérêts des opérateurs régulés sur les objectifs du régulateur malgré l'existence d'une asymétrie d'information.

D'après ces auteurs, il existe un contrat entre l'Etat (le principal) et l'entreprise régulée (l'agent). Ce contrat évolué dans un environnement marqué par une asymétrie d'information qui se décline sous deux aspects : la sélection adverse qui met l'accent sur des informations détenues par l'opérateur économique que l'Etat régulateur ignore. Ensuite l'aléa moral qui porte sur les actions menées par l'opérateur après signature du contrat. Dans l'un ou l'autre cas, les auteurs font savoir qu'il est un contrat d'équilibre entre la satisfaction de l'intérêt social, prôné par le régulateur, et la contrainte d'incitation de l'opérateur (qui n'a pas intérêt à faire de fausses déclarations sur ses activités commerciales).

Dans le contexte camerounais, l'analyse de Laffont et Tirole (1993) fait état de ce que le dispositif actuel, qui repose sur une structure de coûts standardisée appliquée uniformément à tous les opérateurs, constitue une forme de régulation par les coûts qui ne tient pas compte de la différence de la structure des coûts entre les opérateurs. Les importateurs les plus efficaces (ceux qui ont des coûts d'approvisionnement inférieurs à la moyenne) réalisent des superbénéfices, tandis que les moins efficaces sont contraints d'adopter des stratégies de contournement pour survivre économiquement.

1.1.4.3. Le rôle des institutions dans l'efficacité de la régulation

Au-delà des contributions de Stigler et de Laffont et Tirole, l'économie institutionnelle fournit un cadre plus large pour comprendre pourquoi les politiques de régulation des prix produisent des résultats si différents selon les contextes nationaux. North (1990), dans son ouvrage de référence sur les institutions et la performance économique, définit les institutions comme les règles formelles et informelles qui structurent les interactions humaines, en y associant leurs mécanismes d'application. Dans cette perspective, l'efficacité d'un dispositif réglementaire ne dépend pas seulement de la qualité du texte réglementaire, mais de l'ensemble des institutions qui en conditionnent l'application effective : capacité de l'administration à collecter et traiter l'information sur les coûts d'approvisionnement, ressources humaines et matérielles allouées aux missions de contrôle des prix, crédibilité des sanctions en cas de non-respect, et prévisibilité des révisions des prix homologués.

Dans le contexte du marché camerounais du riz importé, l'analyse fait état de plusieurs faiblesses enregistrées au sein du dispositif actuel. Parmi ces faiblesses, figurent l'absence d'un mécanisme d'indexation automatique des prix des produits de première nécessité à l'évolution de la conjoncture internationale. De plus, les contrôleurs de prix, qui ne disposent pas de suffisamment de logistique, ne sont pas assez nombreux pour veiller à l'application du prix homologué.

1.2. Revue des études empiriques sur les déterminants de l'écart réglementaire

Le cadre théorique exposé à la section 1 a mobilisé trois traditions analytiques pour construire les prédictions relatives aux déterminants de l'écart entre le prix homologué et le coût de revient réel des importateurs. Il convient à présent de confronter ces constructions théoriques à la littérature empirique existante, afin d'évaluer dans quelle mesure les prédictions de ces théories ont été vérifiées dans des contextes comparables à celui du marché camerounais du riz importé, et d'identifier précisément les lacunes que ce mémoire entend combler.

Cette section se compose de quatre sous-sections. La sous-section 1.2.1 examine les travaux fondateurs sur les effets des contrôles et distorsions de prix sur les marchés alimentaires ; la sous-section 1.2.2 analyse les apports de la littérature récente sur les distorsions de prix agricoles en Afrique subsaharienne ; la sous-section 1.2.3 aborde le marché du riz en Afrique subsaharienne ; et la sous-section 1.2.4 s'appesanti sur la structure du marché du riz au Cameroun.

1.2.1. Les travaux fondateurs : distorsions de prix, allocation des ressources et comportements des agents

Les fondements analytiques de la critique économique des politiques de contrôle des prix dans les pays en développement ont été posés par Schultz (1964) dans son ouvrage *Transforming Traditional Agriculture*. En montrant que les agriculteurs des pays pauvres, même opérant avec des ressources limitées, répondent aux signaux de prix de façon rationnelle et efficace (la thèse dite « *pauvre mais efficient* ») Schultz établit le principe fondamental selon lequel toute distorsion de prix agricole envoie aux agents économiques un signal erroné qui les conduit à des décisions sous-optimales. Appliqué au marché du riz importé, ce principe prédit que tout prix homologué fixé en dessous du coût de revient réel enverra aux importateurs un signal de découragement de l'approvisionnement, conduisant rationnellement à une réduction de l'offre sur le marché officiel.

Les travaux empiriques ultérieurs ont cherché à mesurer l'ampleur de ces distorsions et de leurs effets dans les pays en développement. Bale et Lutz (1981) ont démontré que, dans les pays en développement, il y a un transfert de ressources du secteur agricole vers le secteur non agricole. Cette situation, qui résulte de la taxation que les autorités publiques appliquent sur les agriculteurs tout en subventionnant les consommateurs, a pour conséquence réduire les incitations à la production et l'investissement. Anderson et Masters (2009), dans leur synthèse exhaustive ont quantifié ces transferts : sur la période 2000-2004, les agriculteurs africains ont versé en moyenne 6 milliards de dollars par an au reste de l'économie via la taxation implicite de leurs productions, soit environ 41 dollars par personne travaillant dans l'agriculture. Ces montants illustrent l'ampleur des distorsions créées par les politiques de prix administrés, même dans des pays qui se présentent officiellement comme protecteurs des consommateurs.

Guénette (2020), dans son analyse systématique des contrôles de prix dans les pays en développement pour la Banque Mondiale, souligne que les interventions directes sur les prix, bien qu'animées par des intentions sociales, altèrent l'efficience de l'allocation des ressources. Il démontre que le blocage des prix en deçà de l'équilibre de marché désincite la production et l'importation, provoquant ainsi des pénuries structurelles. Selon cet auteur, ces distorsions s'avèrent paradoxalement préjudiciables aux ménages les plus précaires, qui se retrouvent exclus des circuits formels d'approvisionnement rationnés. Ce paradoxe (une politique conçue pour protéger les consommateurs mais qui les pénalise en définitive) constitue précisément le mécanisme que notre mémoire cherche à analyser et à documenter dans le contexte camerounais.

Gardner (1987) a montré que certains agents économiques peuvent profiter de l'effectivité du contrôle des prix pour générer de la rente. Cette situation a été observée durant l'année 2024 au cours des ventes promotionnelles du riz au Boulevard du 20 mai. En effet, certains agents achetaient le riz au prix promotionne, ensuite créaient des pénuries artificielles pour le revendre au-dessus du prix homologué.

1.2.2. Distorsions de prix agricoles et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

Les travaux d'Anderson et Brückner (2012) sur un panel de pays d'Afrique subsaharienne confirment le coût d'opportunité élevé des distorsions de prix. Ils estiment qu'une augmentation des biais de prix au détriment de l'agriculture peut amputer la croissance annuelle du PIB par habitant d'environ 0,5 point de pourcentage. Ce ralentissement économique dégrade, par ricochet, la sécurité alimentaire en limitant l'évolution du revenu réel des ménages, confirmant que la régulation des prix peut s'avérer contre-productive à long terme pour la lutte contre la pauvreté. Ce résultat constitue un canal indirect par lequel les politiques de prix administrés affectent la sécurité alimentaire, puisque la croissance économique est l'un des déterminants majeurs de l'accès des ménages à l'alimentation.

Dans leur étude, Bedzeme et Fomba Kamga (2018) du Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et Gestion (CEREG) de l'Université de Yaoundé 2 ont développé les effets pervers qui découlent des distorsions de prix agricoles en Afrique subsaharienne.

Selon eux, l'intervention publique taxe les producteurs tout en subventionnant les consommateurs. Cette mesure, qui est légitime du point de vue des pouvoirs publics, est paradoxalement de nature à accroitre la sous-alimentation et l'insécurité alimentaire.

Le mécanisme de transmission mis en lumière par Bedzeme et Fomba Kamga (2018) s'articule autour de la production et de la productivité agricoles. Leurs travaux démontrent qu'une augmentation d'un point des distorsions de prix entraîne une contraction de la production de 1,19 unité et une baisse de la productivité de 0,477 unité. Ces conclusions valident la thèse de Schultz (1964) selon laquelle les agriculteurs africains sont des agents rationnels réagissant aux incitations économiques : toute compression des prix perçus par les producteurs ou les importateurs provoque inévitablement une réduction de l'offre. Bien que ce mécanisme soit documenté pour les agriculteurs, il est raisonnable de supposer qu'il opère de façon analogue pour les importateurs de riz : si le prix homologué est inférieur au coût de revient, la rationalité économique conduit les importateurs à réduire leurs achats sur les marchés mondiaux, réduisant ainsi les volumes disponibles sur le marché intérieur camerounais. C'est précisément ce mécanisme que notre mémoire cherche à analyser et à quantifier.

Les résultats précédents sont complétés par une étude de Gizaw et Myrland (2025) qui porte sur 32 pays d'Afrique subsaharienne sur la période 2000-2022. Dans leur revue publiée dans la revue Cogent Economics & Finance, ces auteurs identifient les variables macroéconomiques de l'inflation alimentaire en Afrique subsaharienne. Pour cela, ils ont adopté trois modèles de régression sur panel (effets fixes, modèle hybride, modèle dynamique) afin de démontrer que les chocs d'offre domestique, les fluctuations du taux de change ainsi que les influences des marchés internationaux sont des déterminants de l'inflation alimentaire dans la région. Pour le Cameroun spécifiquement, cette exposition au risque de change prend une forme particulière : l'ancrage du Franc CFA à l'Euro expose le pays aux variations de la parité Euro/Dollar, ce qui influence directement le coût de revient des importations de riz libellées en dollars. En tout état de cause, ce résultat valide empiriquement l'intégration du taux de change FCFA/USD comme variable explicative dans le modèle économétrique de notre mémoire.

1.2.3. Distorsions de prix agricoles et sécurité alimentaire

Face au consensus académique sur les effets négatifs des distorsions de prix, un courant de la littérature a cherché à analyser dans quelles conditions les politiques de stabilisation des prix peuvent néanmoins être justifiées et efficaces, et à identifier les modalités d'intervention publique les moins distorsionnaires. Timmer (1989), dans un article publié dans la revue Food Policy, souligne que la justification économique de l'intervention publique sur les prix alimentaires repose sur trois arguments distincts qui doivent être soigneusement distingués : la correction des défaillances de marchés agricoles (asymétries d'information, externalités, pouvoir de marché des intermédiaires), la redistribution du revenu en faveur des ménages à faibles revenus, et la réduction de la volatilité des prix qui décourage l'investissement dans les filières alimentaires. L'auteur montre que ces trois objectifs entrent souvent en contradiction, et qu'une politique efficace doit clairement prioriser l'un ou l'autre plutôt que de les poursuivre simultanément.

Appliqué dans le cadre de la politique de l'homologation des prix de grande consommation au Cameroun, l'analyse de Timmer (1989) fait ressortir que le régulateur pratique simultanément les trois objectifs sans les hiérarchiser. En fixant un prix plafond sur le riz importé, le MINCOMMERCE cherche simultanément à protéger le pouvoir d'achat des ménages, à corriger les éventuels abus des importateurs et à stabiliser les prix face aux fluctuations mondiales. Cette application simultanée des objectifs génère des tensions internes au dispositif : un prix plafond suffisamment bas pour protéger les consommateurs risque d'être perçu comme une compression de marge par les importateurs. Ces derniers, voyant leur bénéfice réduit, voire négatif, seront amenés à réduire leur offre. La conséquence sera la dégradation de l'offre en denrées pour les consommateurs.

Coady, Dorosh et Minten (2008), dans leur étude comparée des réponses de politique alimentaire à la hausse des prix du riz à Madagascar, fournissent une évaluation empirique rigoureuse de l'efficacité relative des contrôles de prix par rapport à d'autres instruments d'intervention (subventions directes, transferts monétaires, stocks de régulation). Leur principale conclusion est que les contrôles de prix constituent l'instrument le moins coût-efficace pour atteindre simultanément les objectifs de protection des consommateurs et de maintien de l'offre. En contraignant les prix à la baisse, les contrôles réduisent les incitations des importateurs à approvisionner le marché officiel et génèrent des pénuries localisées qui affectent en priorité les ménages les moins bien connectés aux circuits informels de distribution. Les auteurs recommandent de lui substituer des transferts monétaires ciblés vers les ménages les plus vulnérables, qui permettent de préserver les incitations à l'offre tout en maintenant la protection du pouvoir d'achat des ménages pauvres. Cette recommandation, bien que pertinente analytiquement, se heurte dans le contexte camerounais à des contraintes de capacité administrative et de ciblage qui expliquent en partie le maintien d'instruments comme les prix plafonds.

La littérature sur la stabilisation des prix montre ainsi que les politiques de prix plafond sont structurellement prises dans un dilemme insoluble : un prix plafond assez bas pour protéger effectivement les consommateurs est nécessairement compressif pour les importateurs, réduisant leur offre et créant les conditions d'une pénurie qui pénalisera en définitive les consommateurs. Ce dilemme constitue le cœur de la problématique de notre mémoire, et sa résolution (à travers un mécanisme d'indexation automatique des prix homologués sur les coûts réels d'approvisionnement) constitue l'une des recommandations centrales du Chapitre 4.

Alderman et Lindert (1998) ont par ailleurs montré, dans une étude comparative portant sur plusieurs pays en développement, que les politiques de subvention et de contrôle des prix des denrées alimentaires, si elles atteignent parfois leurs objectifs de court terme en termes d'accès à l'alimentation, génèrent des coûts budgétaires croissants et des distorsions économiques qui compromettent leur soutenabilité à moyen terme. Le Cameroun illustre ce constat : le maintien d'un prix homologué à 330 FCFA/kg pendant plus de quatre ans (mars 2019 à septembre 2023), malgré une dégradation continue des conditions d'approvisionnement à l'échelle mondiale, a constitué de facto une subvention implicite aux consommateurs financée par une compression des marges des importateurs (une situation dont l'insoutenabilité a été révélée par les crises d'approvisionnement répétées sur la période d'étude).

1.2.4. Le marché du riz en Afrique subsaharienne : structure, dépendances et vulnérabilités

1.2.4.1. Structure du marché africain du riz : dépendance aux importations et dynamiques de long terme

Seck, Tollens, Wopereis, Diagne et Bamba (2010), dans une étude de référence publiée dans la revue Food Policy, ont fourni l'analyse la plus citée de la situation rizicole en Afrique subsaharienne à l'époque post-crise de 2008. Ces auteurs établissent que le continent importe environ 40 % de sa consommation annuelle de riz, représentant approximativement un tiers de l'ensemble du riz échangé sur les marchés mondiaux. Cette dépendance massive aux importations résulte d'un déficit structurel de production qui s'est aggravé depuis les indépendances sous l'effet conjugué d'une croissance démographique rapide (2,7 % par an en Afrique de l'Ouest), d'une urbanisation accélérée modifiant les habitudes alimentaires en faveur du riz importé, et d'une productivité agricole insuffisante pour répondre à cette demande croissante.

Seck et al. (2010) montrent que l'incapacité de l'Afrique à atteindre l'autosuffisance en riz résulte de contraintes qui s'exercent simultanément sur l'offre et sur la demande. Du côté de l'offre, les contraintes agronomiques (disponibilité en eau, qualité des sols), technologiques (faible niveau de mécanisation, accès limité aux intrants) et économiques (coûts de production élevés par rapport aux prix du riz importé) empêchent les producteurs locaux de concurrencer efficacement les importations, en particulier dans les zones urbaines où les consommateurs privilégient la qualité homogène et le prix bas du riz asiatique. Du côté de la demande, la préférence croissante des ménages urbains africains pour le riz importé, perçu comme un produit de qualité constante et de prix stable, renforce la pression sur les filières d'importation. Mendez del Villar et Lançon (2015), dans une étude publiée dans Global Food Security, confirment ce constat en montrant que les marchés urbains d'Afrique de l'Ouest sont devenus captifs des filières d'importation, dont la compétitivité repose sur une combinaison de prix mondiaux bas, d'efficacité logistique et de réseaux commerciaux bien établis que les producteurs locaux peinent à concurrencer.

Soullier, Demont, Arouna, Lançon et Mendez del Villar (2020) dans leur évaluation de l'état de la mise à niveau des chaînes de valeur rizicoles en Afrique de l'Ouest, publiée dans Global Food Security, apportent un éclairage essentiel sur la structure concurrentielle du marché. En 2019, 57 moulins à riz industriels et semi-industriels opéraient en Afrique de l'Ouest, témoignant d'un effort d'investissement dans la production locale après la crise de 2008. Cependant, les auteurs montrent que ces investissements n'ont pas suffi à modifier fondamentalement la structure du marché : les filières d'importation maintiennent des avantages compétitifs structurels sur les filières locales en termes de dynamisme commercial, d'accès au financement bancaire, de régularité de l'approvisionnement et de

capacité à absorber les risques de marché. Ces avantages sont précisément ceux qui confèrent aux importateurs une capacité d'adaptation rapide aux contraintes réglementaires, y compris la capacité à réorienter leur offre vers des marchés non régulés ou à retenir leurs stocks lorsque le prix homologué ne couvre pas leurs coûts.

Pour le cas camerounais spécifiquement, les données disponibles illustrent cette dépendance structurelle. L'INS (2018) établit que le riz a représenté 36 % du volume des importations de produits alimentaires entre 2013 et 2017[8]. Le Cameroun importe son riz principalement de Thaïlande (51 % en 2020, selon les données ITC Trade Map), d'Inde et du Pakistan, les prix de ces origines constituant les références sur lesquelles repose le simulateur de coûts MINCOMMERCE. Cette concentration des sources d'approvisionnement expose le Cameroun à des risques spécifiques liés à la politique commerciale de ses fournisseurs habituels, comme l'a illustré de façon dramatique l'embargo indien de juillet 2023.

1.2.4.2. Volatilité des prix mondiaux du riz et mécanismes de transmission aux marchés domestiques

La question de la transmission des chocs de prix internationaux aux marchés domestiques africains est fondamentale pour notre mémoire, car c'est précisément cette transmission (ou son absence) qui détermine dans quelle mesure le prix homologué camerounais peut être maintenu à un niveau décorrélé des conditions d'approvisionnement mondiales.

Meuriot, Temple et Madi (2011), dans une étude publiée dans la revue Économie Appliquée, fournissent un résultat empirique disponible dans la littérature sur cette question pour le Cameroun. En analysant la transmission des prix internationaux aux marchés domestiques camerounais du riz et d'autres produits alimentaires, ils montrent que cette transmission est structurellement faible. Plusieurs facteurs expliquent ce résultat : le poids des habitudes alimentaires qui créent une préférence pour certaines variétés ou origines de riz indépendamment du prix, les effets de segmentation entre marchés formels et informels, et les rigidités institutionnelles du dispositif de régulation lui-même. Ce résultat apparemment favorable (une faible transmission signifie que les consommateurs camerounais sont relativement protégés des fluctuations mondiales) révèle cependant en creux un dysfonctionnement structurel : lorsque les prix mondiaux augmentent, les importateurs supportent une compression de marge qui ne se répercute pas immédiatement sur les prix à la consommation, mais qui affecte leur incitation à approvisionner le marché.

[8] INS, évolution des importations des produits alimentaires de grande consommation et impact sur l'économie nationale, juillet 2018, p4

La faible transmission de Meuriot et al. (2011) est donc moins le signe d'un marché bien protégé que celui d'une tension latente qui s'accumule jusqu'à se manifester sous forme de pénurie ou de vente informelle à des prix supérieurs au prix homologué.

Minkoua Nzie, Temple et Kamgnia Dia (2018), dans leur étude sur les déterminants des fluctuations de prix vivriers au Cameroun publiée apportent un résultat complémentaire crucial : la volatilité du prix du riz sur le marché de Yaoundé est intégrée d'ordre 1, ce qui signifie qu'elle suit un processus non stationnaire dont les chocs ont des effets persistants. Autrement dit, un choc de prix sur le marché du riz camerounais ne se résorbe pas rapidement mais laisse des traces durables dans la dynamique des prix. Ce résultat implique que les chocs exogènes de la période 2019-2024 n'ont pas seulement créé des tensions ponctuelles mais ont durablement modifié la structure des prix sur le marché intérieur. Il justifie également l'utilisation de variables dummy de chocs dans le modèle économétrique du Chapitre 2 et l'analyse de ruptures structurelles dans la dynamique de l'écart réglementaire.

Ces résultats économétriques s'appuient sur une analyse descriptive riche en enseignements directs pour notre mémoire. Les données de Minkoua Nzie, Temple et Kamgnia Dia (2018) sur le marché de Douala révèlent que le riz importé présente un coefficient de variation global des prix de 38 %, nettement inférieur à celui du plantain (43,2 %), du manioc en tubercule (47,2 %) ou de la pomme de terre (51,9 %). L'écart-type de rendement du riz (8,0) est également le plus faible parmi les féculents étudiés (12,4 pour le manioc, 10,4 pour le plantain, 15,3 pour la pomme de terre). Ce résultat est fondamental pour notre mémoire : il indique que, dans des conditions normales de fonctionnement du marché, le riz importé est structurellement plus stable que les vivriers périssables locaux, en raison précisément de son caractère stockable et échangeable. Par voie de conséquence, lorsque des épisodes de tension et d'instabilité sont observés sur le marché camerounais du riz, ils ne résultent pas d'une instabilité inhérente au produit mais signalent un dysfonctionnement du dispositif de régulation ou de la chaîne d'importation. Par ailleurs, les estimations VAR montrent que la volatilité des prix du riz importé n'exerce des effets significatifs que sur la pomme de terre à Douala, témoignant de la relative autonomie du marché du riz importé par rapport aux marchés vivriers locaux.

Valera, Mishra, Pede, Yamano et Dawe (2024) montrent que les restrictions indiennes d'exportation de riz non-basmati introduites en juillet 2023 ont provoqué une hausse des prix mondiaux et une transmission accrue de ces chocs vers les prix de détail des pays importateurs africains et asiatiques. À partir de ces résultats, on peut interpréter que la rigidité des cadres réglementaires peut amplifier l'effet des chocs exogènes sur l'écart entre le coût de revient réel et le prix homologué. À l'inverse, dans les économies soumises à des dispositifs de régulation rigides, comme le système d'homologation camerounais, les

importateurs ont moins de latitude pour anticiper et absorber le choc, ce qui peut se traduire par une difficulté à répercuter pleinement la hausse des coûts sur les prix de vente sans enfreindre la réglementation. En effet, dans ces économies, les importateurs ont pu ajuster librement leurs volumes d'achat pour constituer des stocks préventifs avant la mise en vigueur des restrictions, réduisant ainsi l'impact du choc sur les marchés domestiques. Ce résultat constitue un argument empirique direct en faveur de l'hypothèse H1 de notre mémoire : la rigidité réglementaire amplifie l'effet des chocs exogènes sur l'écart entre le coût de revient réel et le prix homologué.

Seck et al. (2010) avaient déjà souligné que la forte dépendance aux importations expose l'Afrique subsaharienne aux chocs internationaux avec des conséquences parfois graves pour la sécurité alimentaire et la stabilité politique, comme l'avaient illustré les émeutes de la faim de 2008. La période 2019-2024 a confirmé et amplifié ce constat, avec une succession de chocs d'une ampleur exceptionnelle qui ont testé les limites des dispositifs réglementaires de l'ensemble des pays importateurs. Dans ce contexte, la capacité d'un dispositif de régulation des prix à s'adapter rapidement aux nouvelles conditions d'approvisionnement constitue un déterminant majeur de son efficacité pour maintenir la disponibilité des denrées sur le marché intérieur.

1.2.5. La structure du marché camerounais du riz importé

La littérature académique consacrée spécifiquement aux marchés alimentaires camerounais et à la régulation des prix du riz reste peu développée au regard de l'enjeu économique et social que représente ce sujet. Les travaux disponibles se répartissent en deux catégories : les études sur la formation et la volatilité des prix alimentaires urbains, d'une part, et les analyses institutionnelles de l'effectivité des dispositifs de contrôle des prix, d'autre part. L'examen critique de ces travaux révèle une lacune commune : l'absence d'analyse économétrique des déterminants de l'écart entre le prix du marché et le prix homologué du riz importé, et de ses effets sur le comportement d'offre des opérateurs.

1.2.5.1. Formation et volatilité des prix alimentaires à Douala et Yaoundé

L'étude économétrique la plus rigoureuse disponible sur la formation des prix alimentaires dans les marchés urbains camerounais est celle de Minkoua Nzie, Temple et Kamgnia Dia (2018), publiée dans la collection Systèmes Alimentaires aux éditions Classiques Garnier. S'appuyant sur des données de prix pour plusieurs produits vivriers collectées sur les marchés de Douala et Yaoundé entre 1994 et 2012, ces auteurs construisent un indicateur d'instabilité des prix et appliquent un modèle vectoriel autorégressif (VAR) pour identifier les déterminants de cette instabilité. Leurs résultats mettent en évidence trois facteurs explicatifs majeurs : le caractère stockable ou échangeable du produit, la persistance des

niveaux de volatilité passée (effet mémoire), et la volatilité des prix des substituts. Pour le riz spécifiquement, les auteurs montrent que la volatilité de prix est intégrée d'ordre 1 à Yaoundé, ce qui signifie que les chocs de prix ont des effets durables sur la dynamique des marchés. Cette propriété de non-stationnarité de la volatilité du prix du riz camerounais est fondamentale pour notre mémoire, car elle implique que les épisodes de compression de marge documentés sur la période 2019-2024 ne constituent pas de simples turbulences temporaires, mais des ruptures structurelles dans la dynamique des prix dont les effets sur le comportement des opérateurs peuvent être persistants.

Dia Kamgnia (2011), dans son analyse de l'économie politique des chocs de prix alimentaires récents publiée dans le Journal of African Economies, fournit un éclairage complémentaire sur les mécanismes de transmission des chocs internationaux aux marchés camerounais et sur leur impact différencié selon les catégories de ménages. L'auteure montre que les hausses de prix alimentaires affectent de façon disproportionnée les ménages urbains pauvres, qui consacrent entre 40 et 60 % de leur budget à l'alimentation selon les enquêtes ECAM. Elle identifie également que les mécanismes compensatoires mobilisés par les autorités camerounaises face aux chocs de prix (dont le dispositif d'homologation fait partie) sont généralement insuffisants et mal ciblés pour protéger efficacement les ménages les plus vulnérables. Ce résultat souligne la tension structurelle que notre mémoire cherche à analyser : le dispositif d'homologation, conçu pour protéger les consommateurs pauvres, génère des comportements chez les importateurs qui réduisent in fine la disponibilité du riz et pénalisent ces mêmes ménages.

Kane, Mabah Tene, Ambagna, Piot-Lepetit et Sikod (2015), dans un working paper publié par UNU-WIDER, fournissent l'évaluation quantitative la plus rigoureuse disponible des effets de la volatilité des prix alimentaires sur le bien-être des consommateurs camerounais. En estimant un modèle QUAIDS (« Quadratic Almost Ideal Demand System ») à partir des données de l'ECAM III (2007), ces auteurs de l'Université de Yaoundé II et de l'ISSEA calculent des élasticités-prix compensées pour quatre groupes de produits alimentaires et quantifient la variation compensatrice induite par des hausses de prix de 10 % et 40 %. Leurs résultats montrent que les ménages pauvres sont systématiquement les plus affectés par toute hausse des prix alimentaires, et que les céréales (dont le riz importé constitue une composante centrale) représentent 28,2 % du budget alimentaire des ménages pauvres contre 24,8 % pour les non-pauvres.

Kane (2018), dans sa thèse de doctorat soutenue à l'Université de Yaoundé II, confirme et approfondit ces résultats en mobilisant des modèles GARCH et GARCH-X sur des séries de prix alimentaires camerounais. Ses résultats établissent que la volatilité des prix alimentaires au Cameroun est principalement déterminée par des facteurs endogènes (la volatilité des prix d'autres produits agricoles

locaux) et non par la transmission des chocs des marchés internationaux, y compris la volatilité des prix du pétrole brut et des céréales importées. Ce résultat est confirmé pour le cas spécifique du riz, pour lequel aucune transmission significative de la volatilité des prix entre le marché mondial et les marchés camerounais n'est détectée. Ce constat est fondamental pour notre mémoire : il signifie que l'écart entre le prix homologué et le coût de revient réel peut s'accumuler sans se manifester par une volatilité visible des prix à la consommation, créant une tension latente qui ne se révèle qu'à travers les comportements d'ajustement des opérateurs (rétention, réorientation, réduction des importations). Par ailleurs, Kane (2018) montre que les producteurs agricoles camerounais répondent à la volatilité des prix principalement par une extension des surfaces cultivées plutôt que par une intensification des intrants, confirmant que les ajustements de l'offre face aux signaux de prix prennent des formes extensives plutôt qu'intensives dans le contexte camerounais.

Kane, Piot-Lepetit, Mabah Tene et Ambagna (2019), dans un chapitre publié dans la Global Encyclopedia of Public Administration, Public Policy, and Governance chez Springer, prolongent cette analyse en formulant des recommandations de politique économique. À partir d'une analyse du bien-être des consommateurs camerounais, les auteurs montrent que la gestion de l'impact de la hausse des prix alimentaires en Afrique subsaharienne nécessite une double stratégie : un ciblage par produit — les racines et tubercules représentant le groupe dont la hausse des prix affecte le plus fortement le bien-être des ménages, devant les produits animaux puis les céréales dont le riz — et un ciblage par population, les ménages pauvres, qu'ils soient ruraux ou urbains, étant systématiquement les plus affectés par toute hausse des prix alimentaires, avec un impact particulièrement prononcé de la hausse des prix céréaliers sur les ménages pauvres des deux milieux. Cette recommandation de politique alimentaire, fondée sur des élasticités estimées sur données camerounaises, fournit un cadre analytique directement mobilisable pour les recommandations du Chapitre 4 de notre mémoire.

Meuriot, Temple et Madi (2011), dans leur étude sur la faible transmission des prix internationaux aux marchés domestiques camerounais, apportent un résultat d'une portée analytique plus large pour notre mémoire. En montrant que le marché camerounais du riz est relativement déconnecté des fluctuations mondiales de court terme, ils suggèrent que le dispositif d'homologation opère dans un environnement où les prix domestiques ne s'ajustent pas immédiatement et automatiquement aux conditions d'approvisionnement internationales. Cette inertie crée précisément les conditions dans lesquelles un écart peut s'accumuler durablement entre le prix homologué et le coût de revient réel : si les prix domestiques ne répondent pas immédiatement aux hausses mondiales, l'autorité réglementaire n'est pas incitée à réviser rapidement les prix homologués, laissant la compression de marge des importateurs

s'aggraver jusqu'à atteindre un seuil qui provoque des comportements de rétention ou de réorientation de l'offre.

1.2.5.2. La concentration des sources d'approvisionnement et les mécanismes institutionnels de régulation

La structure du marché camerounais du riz importé a été documentée principalement par des sources institutionnelles plutôt que par des travaux académiques rigoureux. Une analyse de la compétitivité du secteur rizicole camerounais réalisée pour le compte de l'AfricaRice en 2021 précise les contours de cette dépendance : en 2020, 51 % du riz importé provenait de Thaïlande, premier fournisseur historique du marché camerounais (JICA/CARD, 2021, d'après les données ITC Trade Map). La Thaïlande fournit principalement le riz en brisures 25 % (le produit de référence de notre mémoire), dont les prix FOB sur le marché de Bangkok constituent la référence mondiale utilisée dans le simulateur de coûts MINCOMMERCE.

Cette même analyse de 2021 documente un aspect institutionnel crucial pour comprendre la formation des prix homologués camerounais : la procédure de concertation qui précède chaque révision des prix homologués. Les acteurs de la filière du riz (représentants du MINCOMMERCE, du MINADER, des administrations douanières, des importateurs, des revendeurs et des consommateurs) se réunissent périodiquement pour définir les conditions d'approvisionnement et les prix. Il est notable que cette concertation s'est tenue en mars 2019 pour fixer le prix du riz ordinaire à 330 FCFA/kg, mais qu'aucune réunion similaire n'a abouti à une révision avant septembre 2023 malgré la dégradation continue des conditions mondiales d'approvisionnement. Cette inertie institutionnelle de plus de quatre ans illustre précisément le problème de réactivité du dispositif réglementaire que Timmer (1983) avait identifié comme l'une des conditions nécessaires à l'efficacité des politiques de prix administrés dans les pays en développement.

L'analyse de 2021 mentionne également un aspect peu traité dans la littérature académique mais fondamental pour la compréhension du marché : après l'annonce du prix homologué de mars 2019, certains commerçants ont exploité la confusion générée par cette communication pour augmenter leurs prix bien au-delà du niveau homologué, avant d'être rappelés à l'ordre par les missions de contrôle du MINCOMMERCE. Cet épisode illustre le problème d'information asymétrique identifié dans le cadre théorique de la théorie de l'agence : dans un marché où les consommateurs ne connaissent pas parfaitement le prix homologué en vigueur, les opérateurs peuvent exploiter cette ignorance pour pratiquer des prix supérieurs, indépendamment même de la compression de marge induite par la

réglementation. Ce comportement opportuniste d'aléa moral, distinct de la rétention de stocks, constitue une dimension supplémentaire des comportements d'adaptation des opérateurs que notre mémoire ne peut analyser directement faute de données, mais qui devra être mentionnée comme limite dans la conclusion générale.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Le Chapitre 1 a posé les fondements théoriques et empiriques qui structurent l'analyse des déterminants du non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun. Ses deux sections ont mobilisé des approches complémentaires dont la convergence fonde les hypothèses de recherche formulées dans notre mémoire.

Pour ce qui est de la section 1, elle a défini le cadre conceptuel de référence. La notion d'homologation des prix a été expliquée aussi bien dans ses dimensions juridiques que économiques : l'homologation est appréhendée comme un dispositif de fixation administrative d'un prix plafond dont l'efficacité est tributaire de la réactivité des pouvoirs publics aux évolutions des coûts réels. Par ailleurs, trois théories ont des points de vue en matière de prédiction des conditions de l'écart réglementaire : d'abord, la théorie néoclassique du prix plafond. Elle établit que lorsque le prix administré est maintenu en dessous du coût marginal, les opérateurs économiques subissent une réduction de leur marge qui modifie leurs comportements d'offre. Ensuite, la théorie de l'agence, à travers le cadre principal-agent de Jensen et Meckling (1976). Elle formalise comment l'asymétrie d'information entre le MINCOMMERCE et les importateurs permet à ceux-ci d'adopter des comportements opportunistes qui ne sont pas détectés par les contrôleurs de prix. Enfin, l'économie institutionnelle de la régulation. Elle montre que pour être efficace, le dispositif déployé dépend de la qualité des institutions, à savoir : la capacité de collecte d'information, les ressources allouées au contrôle et la crédibilité des sanctions (Laffont & Tirole, 1993; North, 1990).

Quant à la Section 2, elle a confronté ces prédictions à la littérature empirique. Il en ressort ainsi quatre enseignements, à savoir : les travaux fondateurs de Deaton et Laroque (1992, 1996) et de Guénette (2020) qui démontrent que les prix administrés maintenus en dessous des coûts réels génèrent des distorsions allocatives et une contraction de l'offre formelle. Ensuite, la littérature africaine (Anderson & Masters, 2009; Bedzeme & Fomba Kamga, 2018) confirme que les pays à faible revenu, dont la dépendance aux importations est avérée, sont vulnérables face aux chocs de prix mondiaux. En outre, les travaux camerounais (Meuriot et al., 2011; Mpabe Bodjongo et al., 2017) documentent l'existence d'écarts persistants entre les prix administrés et ceux du marché, sans analyser le mécanisme de transmission des coûts d'approvisionnement internationaux sur l'écart réglementaire spécifique au riz importé. Enfin, les travaux recensés ne proposent pas d'analyse économétrique y relative sur des données camerounaises : c'est cette lacune que le Chapitre 2 envisage de combler.

CHAPITRE 2 : LES DÉTERMINANTS DU NON-RESPECT DES PRIX HOMOLOGUÉS DU RIZ AU CAMEROUN

Ce chapitre vérifie empiriquement comment les coûts d'approvisionnement internationaux constituent les déterminants de l'écart entre le prix homologué et le coût de revient réel du riz importé. Pour ce faire, il est déployé la spécification et l'estimation d'un Modèle à Correction d'Erreur (MCE) sur les 72 observations mensuelles qui couvrent la période allant de janvier 2019 à décembre 2024.

Le chapitre s'organise en deux sections. La section 2.1 se consacre à la méthodologie : spécification du modèle de référence (2.1.1), présentation des variables et sources de données (2.1.2), technique d'estimation (2.1.3). La section 2.2 s'intéresse aux résultats empiriques et conclut sur la validation de l'hypothèse H1.

2.1. Méthodologie de l'identification des facteurs explicatifs du non-respect des prix homologués

Cette section présente la méthodologie mobilisée afin d'identifier les facteurs explicatifs de l'écart entre le prix de revient théorique et le prix homologué du riz importé au Cameroun sur la période 2019-2024. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette méthodologie, un modèle économétrique sera élaboré. Il correspond à la nature des séries temporelles mobilisées et teste empiriquement l'hypothèse H1. La sous-section 2.1.1 spécifie le modèle de référence à partir des prédictions théoriques mobilisées au Chapitre 1. La sous-section 2.1.2 présente les variables retenues, leurs justifications théoriques et les sources de données mobilisées.

2.1.1. Spécification du modèle

Cette sous-section spécifie un modèle qui permet d'identifier les déterminants de l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique du riz importé. En basant sur les prédictions théoriques contenues dans le Chapitre 1, nous postulons que cet écart est principalement déterminé par les conditions d'approvisionnement internationales (prix mondiaux du riz, taux de change FCFA/USD, coûts de fret maritime), influencées par des chocs exogènes ainsi que par les Arrêtés ministériels d'homologation des prix. Le modèle de référence ainsi élaboré formalise cette relation.

2.1.1.1. Modèle de référence

Conformément à la théorie mise en exergue au Chapitre 1, l'écart réglementaire (ECART_t) est modélisé comme une fonction des coûts d'approvisionnement internationaux et de variables institutionnelles de contrôle. Le modèle de référence est le suivant :

$$ECART_t = \alpha_0 + \alpha_1 \ln_FOB_t + \alpha_2 \ln_TX_t + \alpha_3 \ln_BDI_t + \alpha_4 \ln_VOL_t + \alpha_5 D_COVID + \alpha_6 D_UKRAINE + \alpha_7 D_SEPT2023 + \alpha_8 D_AVR2024 + \varepsilon_t \quad (1)$$

2.1.2. Présentation des variables et sources de données

Le prix FOB international du riz thaïlandais 25 % brisures (ln_FOB_t) constitue la variable centrale de notre modèle. Sa prise en compte se fonde sur la littérature de transmission des prix internationaux aux marchés domestiques. C'est ainsi que Timmer, Falcon et Pearson (1983) ont démontré que les pays qui dépendent fortement des exportations sont fortement exposés aux chocs sur les marchés mondiaux des matières premières agricoles. En outre, les auteurs ont démontré que l'inflation alimentaire est tributaire de la fluctuation des prix internationaux. Dans cette même lancée, Gizaw et Myrland (2025) ont confirmé que l'inflation alimentaire est tributaire de la fluctuation des prix internationaux.

Le taux de change FCFA/USD (ln_TX_t) sert, dans notre équation, à capter l'exposition du marché camerounais au risque de change. L'arrimage du FCFA à l'Euro expose le Cameroun aux fluctuations qui peuvent survenir entre l'Euro et le Dollar, ce qui a pour conséquence d'influencer le coût en monnaie locale des importations de riz qui sont libellées en dollars. En ce sens, Gizaw et Myrland (2025) montrent que l'inflation alimentaire en Afrique subsaharienne, en général, et au Cameroun en particulier, est fortement influencée par les fluctuations du taux de change. Meuriot, Temple et Madi (2011) confirment cette exposition sur données camerounaises.

Le Baltic Dry Index (ln_BDI_t) est introduit afin d'apprécier la tendance des coûts de fret maritime. Deaton et Laroque (1992, 1996) ont démontré que le coût de fret maritime apparait comme un élément substantiel du coût de transport.

Pour Valera et al. (2024), le coût réel des approvisionnements a été considérablement surévalué à la suite des tensions sur le fret maritime.

Le volume mensuel d'importation de riz (ln_VOL_t) est introduit pour capter les effets d'échelle sur la structure de coûts. Soullier et al. (2020) et Mendez del Villar et Lançon (2015) expliquent qu'un volume

d'importation élevé génère des économies d'échelle (ce qui atténue les compressions de marge) contrairement à un volume d'importation réduit (ce qui accroit les compressions de marge).

Les variables muettes de chocs (D_COVID, D_UKRAINE, D_SEPT2023, D_AVR2024) sont introduites pour capter les ruptures structurelles identifiées sur la période 2019-2024. Cette approche s'inspire de ce qui est fait en série temporelle à l'effet d'isoler les effets des épisodes qui sont exceptionnels (Engle & Granger, 1987). D_COVID capture la désorganisation logistique post-pandémie ; D_UKRAINE capte la hausse généralisée des cours des matières premières ; D_SEPT2023 et D_AVR2024 capturent les deux arrêtés d'homologation qui ont partiellement corrigé la compression de marge.

La variable dépendante du modèle H1 est l'écart réglementaire, noté ÉCART_t. Il s'agit de notre variable centrale. Elle est définie comme la différence entre le prix homologué mensuel et le prix de revient théorique calculé par le simulateur interne du MINCOMMERCE. Elle s'exprime en FCFA/kg. Un signe négatif indique que le prix homologué est en dessous du coût de revient réel des importateurs, ce qui se traduit par une compression de marge susceptible d'induire des comportements de rétention de stocks de la part des importateurs.

Conformément aux pratiques standard en économétrie des séries temporelles de prix, les variables explicatives continues (prix FOB international du riz thaïlandais 25% brisures (FOB_t), taux de change FCFA/USD (TX_t), Baltic Dry Index (BDI_t) et volume mensuel d'importation (VOL_t)) ont été transformées en logarithmes naturels avant estimation. Cette transformation présente un double avantage : elle stabilise la variance des séries en atténuant l'impact des valeurs extrêmes liées aux chocs internationaux, et elle permet d'interpréter les coefficients estimés comme des élasticités, c'est-à-dire des variations relatives de l'ÉCART associées à une variation de 1% de la variable explicative. Les variables muettes de chocs (D_COVID, D_UKRAINE, D_SEPT2023, D_AVR2024) sont maintenues en niveaux (0/1) sans transformation logarithmique.

La variable dépendante ÉCART_t est calculée à partir de deux sources administratives du MINCOMMERCE. Il s'agit des arrêtés d'homologation des prix signés du Ministère du Commerce ainsi que du simulateur de la structure des coûts du riz importé (outil utilisé en interne par la Direction de la Métrologie, de la Qualité et des Prix du MINCOMMERCE). L'accès à ce simulateur est rendu possible par la position occupée par l'auteur au sein de ce Département ministériel.

Les variables explicatives proviennent de plusieurs sources : le prix FOB du riz thaïlandais 25 % brisures (FOB_t) vient de la base Commodity Markets de la Banque Mondiale ; le taux de change FCFA/USD (TX_t), de la base World Development Indicators de la Banque Mondiale ; le Baltic Dry Index (BDI_t), la

plateforme Investing.com ; le volume mensuel d'importation de riz (VOL_t), du Ministère des Finances (MINFI).

Les quatre variables muettes (D_COVID, D_UKRAINE, D_SEPT2023, D_AVR2024) ont été construites par l'auteur sur la base de la chronologie officielle des événements et des dates d'entrée en vigueur des arrêtés d'homologation concernés.

Le Tableau 1 ci-dessous recense toutes les variables retenues dans le modèle économétrique de l'hypothèse H1.

Tableau 1: Définition des variables du modèle

Variable	Définition	Source	Transformation
ÉCART_t	Prix_Homologué_t − Prix_Théorique_t (FCFA/kg) — Variable dépendante	Simulateur MINCOMMERCE	Niveaux
ln_FOB_t	Log du prix FOB riz thaïlandais 25% brisures (USD/t)	BM Pink Sheet	Log naturel
ln_TX_t	Log du taux de change FCFA/USD (interpolation mensuelle)	BM WDI	Log naturel
ln_BDI_t	Log du Baltic Dry Index — proxy coût de fret maritime	Investing.com	Log naturel
ln_VOL_t	Log du volume mensuel d'importation de riz (kg)	MINFI	Log naturel
D_COVID	Dummy pandémie Covid-19 (= 1 de mars 2020 à juin 2021)	—	0/1
D_UKRAINE	Dummy conflit russo-ukrainien (= 1 de fév. à déc. 2022)	—	0/1
D_SEPT2023	Dummy arrêté d'homologation de septembre 2023 (= 1 dès entrée en vigueur)	MINCOMMERCE	0/1
D_AVR2024	Dummy arrêté d'homologation d'avril 2024 (= 1 dès entrée en vigueur)	MINCOMMERCE	0/1

Source : Construction de l'auteur.

2.1.3. Technique d'estimation

Selon Granger et Newbold (1974), une statistique de Durbin-Watson qui se rapproche de zéro ainsi qu'un coefficient de détermination élevé issus d'une régression par moindres carrés ordinaires (MCO) est la caractéristique d'une régression fallacieuse (Granger & Newbold, 1974). Un premier essai de régression par MCO en niveaux sans variables de contrôle a produit des résultats manifestement suspects : un R^2 de 43,4% associé à une statistique de Durbin-Watson de 0,317 ($p < 2,2 \times 10^{-16}$), révélant une autocorrélation sévère des résidus et confirmant le risque de régression fallacieuse identifié par Granger et Newbold (1974). Ce diagnostic justifie l'adoption de la procédure en deux étapes d'Engle-Granger (1987), confirmant ce risque. La démarche retenue suit par conséquent le protocole en trois étapes d'Engle et Granger (1987) : (i) tester la stationnarité des séries par le test ADF (Augmented Dickey-Fuller) ; (ii) en cas de non-stationnarité, tester l'existence d'une relation de cointégration entre les variables ; (iii) si la cointégration est confirmée, estimer un Modèle à Correction d'Erreur (MCE) qui distingue les effets de long terme des ajustements de court terme.

2.2. Résultats des tests préliminaires et validation de H1

2.2.1. Évolution des variables d'intérêt

Avant la présentation des résultats des tests et de l'estimation, il est important d'examiner visuellement l'évolution des variables centrales du modèle sur la période 2019-2024. La Figure 1 ci-dessous illustre l'évolution de l'écart réglementaire (ECART_t).

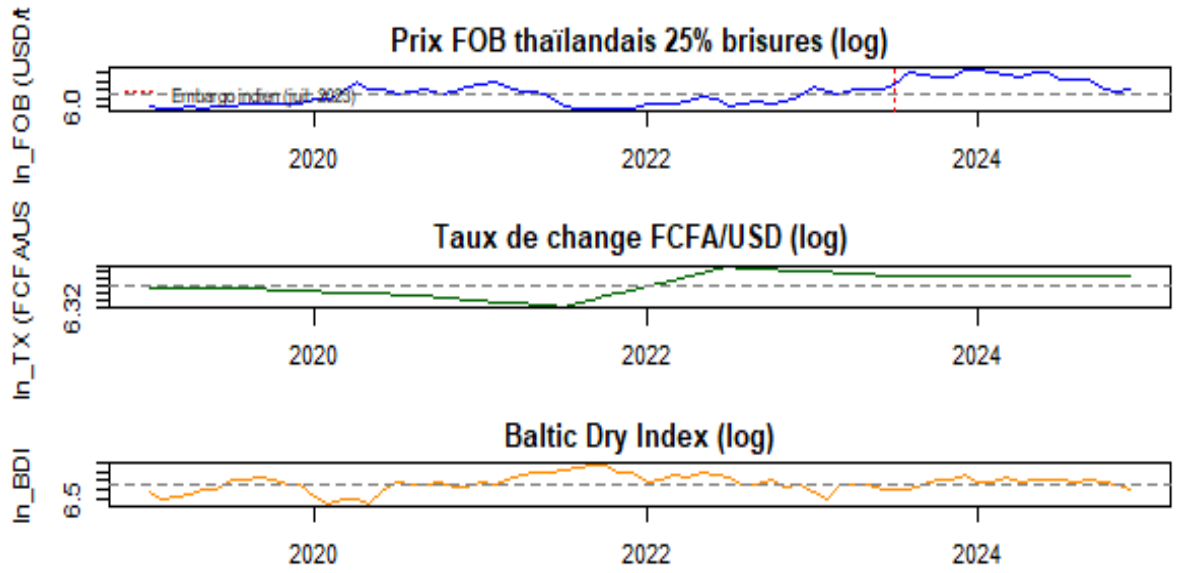


Figure 1 : évolution des variables explicatives H1 (jan. 2019 – déc. 2024)

Note : Les lignes pointillées grises représentent les moyennes sur la période. La ligne rouge pointillée marque le début de l'embargo indien sur les exportations de riz (juillet 2023).

Source : calculs de l'auteur sous R

2.2.2. Statistiques descriptives de la variable centrale

Sur la période d'étude (janvier 2019 – décembre 2024, 72 observations mensuelles), l'ÉCART réglementaire présente une valeur moyenne de −66,66 FCFA/kg, avec un minimum de −210,47 FCFA/kg (août 2023, au plus fort de l'embargo indien sur les exportations de riz) et un maximum de +48,26 FCFA/kg (janvier 2019, seul mois où le prix homologué couvrait intégralement les coûts d'approvisionnement). L'ÉCART est négatif dans 69 des 72 mois d'observation (95,8% du temps), ce qui traduit une compression quasi-permanente des marges des importateurs sur la période, corroborant l'hypothèse d'une défaillance structurelle du dispositif d'homologation face à la volatilité des coûts internationaux.

En outre, la distribution de l'ÉCART montre une asymétrie à gauche (médiane = −65,31 FCFA/kg, proche de la moyenne = −66,66 FCFA/kg), avec -99,67 FCFA/kg et -32,94 FCFA/kg respectivement comme premier quartile et troisième quartile. Cette distribution démontre que la compression de marge est un phénomène structurel qui ne se limiterait pas uniquement à notre période d'étude. Cette situation nous amènerait à nous interroger pourquoi et comment les importateurs, en absorbant une perte de 32,94 FCFA/kg par rapport au prix homologué, continuent à exercer leurs activités alors que leurs marges sont compressives pendant 69 mois sur 72 mois étudiés.



Source : calculs de l'auteur à partir des données MINCOMMERCE et BM

Figure 2: Évolution de l'écart réglementaire du riz importé au Cameroun (janvier 2019 – décembre 2024)

Note : La zone grisée correspond à la période Covid-19 (mars 2020 – juin 2021). La ligne pointillée rouge représente le seuil d'équilibre (ÉCART = 0).

Source : calculs de l'auteur.

La figure 2 illustre cette dynamique : l'ÉCART demeure quasi-continuellement en territoire négatif sur l'ensemble de la période, avec trois épisodes de détérioration majeure correspondant aux chocs exogènes identifiés (la désorganisation logistique post-Covid (2020-2021), la flambée des prix céréaliers liée au conflit russo-ukrainien (2022), et l'embargo indien sur les exportations de riz (juillet-août 2023)), qui précipite l'ÉCART à son niveau plancher de −210,47 FCFA/kg. Le redressement observé en fin de période (2023-2024) correspond aux révisions tarifaires opérées par les arrêtés d'homologation de septembre 2023 et avril 2024, dont les effets sont confirmés par les coefficients D_SEPT2023 et D_AVR2024 du modèle de long terme.

2.2.3. Tests de stationnarité (Augmented Dickey-Fuller)

Le test ADF a été appliqué à chacune des séries en niveau puis en différence première, sous l'hypothèse nulle de racine unitaire (non-stationnarité). Les résultats, présentés au tableau 2 ci-dessous, conduisent à ne pas rejeter l'hypothèse nulle pour l'ensemble des séries en niveau (p-values > 0,05), tandis que les séries en différence première sont stationnaires pour les variables ÉCART, ln_FOB, ln_BDI et ln_VOL. La série ln_TX présente une convergence plus lente, avec une p-value de 0,512 après une première différenciation, ce qui peut s'expliquer par l'ancrage institutionnel du FCFA à l'euro et la persistance des chocs de change sur la période. Ces résultats permettent de classer les variables principales comme intégrées d'ordre 1 — I(1) — ce qui est la condition nécessaire à l'application du test de cointégration d'Engle-Granger.

Le Tableau 2 ci-joint, présente les résultats des tests de Dickey-Fuller Augmenté (ADF)

Tableau 2 : Résultats des tests ADF des variables en différence première du modèle

Variable	Stat. ADF en niveau	p-value (niveau)	Stat. ADF en diff.	p-value (diff.)	Conclusion
ÉCART_t	−1,891	0,623	−3,629	0,037 *	I(1)
ln_FOB_t	−2,258	0,470	−3,190	0,096 .	I(1)
ln_TX_t	−1,624	0,736	−2,154	0,512	I(1) *
ln_BDI_t	−2,174	0,507	−4,540	0,010 **	I(1)
ln_VOL_t	−2,011	0,578	−4,014	0,014 *	I(1)

*Note : * p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; . p < 0,10. (*) La série ln_TX est classée I(1) en cohérence avec les propriétés économiques du taux de change FCFA/USD, arrimé à l'euro, dont la persistance est confirmée par la littérature. Lag order = 4 pour toutes les séries (critère de Schwert).*

Source : calculs de l'auteur sous R (package tseries).

2.2.4. Test de cointégration d'Engle-Granger

La procédure de cointégration d'Engle-Granger consiste à régresser la variable dépendante sur les variables explicatives en niveaux (relation de long terme), puis à tester la stationnarité des résidus de cette régression. Si les résidus sont stationnaires, les variables sont dites cointégrées, ce qui implique l'existence d'une relation d'équilibre de long terme malgré la non-stationnarité individuelle des séries.

La régression de long terme estimée est la suivante :

$$ECART_t = \alpha_0 + \alpha_1\ ln_FOB_t + \alpha_2\ ln_TX_t + \alpha_3\ ln_BDI_t + \alpha_4\ ln_VOL_t + \alpha_5\ D_SEPT2023 + \alpha_6\ D_AVR2024 + \alpha_7\ D_COVID + \alpha_8\ D_UKRAINE + \varepsilon_t \quad (2)$$

Le test ADF appliqué aux résidus de cette régression produit une statistique de Dickey-Fuller de −3,587 avec une p-value de 0,04078, inférieure au seuil conventionnel de 5%. L'hypothèse nulle de racine unitaire dans les résidus est donc rejetée : les résidus sont stationnaires. Ce résultat constitue la preuve statistique d'une relation de cointégration entre l'ÉCART réglementaire et ses déterminants internationaux. Il légitime en conséquence l'estimation d'un Modèle à Correction d'Erreur (MCE) qui permet de distinguer les effets de court terme des dynamiques d'ajustement de long terme.

Tableau 3 : Test de cointégration d'Engle-Granger (test ADF sur les résidus de la régression de long terme)

Test	Statistique	p-value	Seuil critique 5%	Conclusion
ADF sur résidus	−3,587	**0,04078**	p < 0,05	**Cointégration validée**

Source : calculs de l'auteur sous R (packages tseries, fonction adf.test).

2.2.5. Relation de long terme

Le tableau 4 ci-dessous présente les résultats de la régression de long terme (équation 2). Le modèle présente un R^2 de 0,995. De plus, la statistique F (1 734 ; $p < 2{,}2 \times 10^{-16}$) est significative pour notre modèle.

Le Tableau 4 ci-dessous présente les coefficients estimés de la régression de long terme (Équation 2).

Tableau 4 : Régression de long terme du modèle

Variable	Coefficient	p-value	Signif.
ln_FOB_t	**−404,55**	< 0,001	***
ln_TX_t	**−417,32**	< 0,001	***
ln_BDI_t	-2,13	0,054	*
ln_VOL_t	0,52	0.77	…
D_SEPT2023	**+88,17**	< 0,001	***
D_AVR2024	**+70,50**	< 0,001	***

Variable	Coefficient	p-value	Signif.
D_COVID	3,26	0,034	*
D_UKRAINE	4,52	0,013	*
R^2 ajusté = 0,9949 ; F = 1 734 ; p < 2,2 × 10^{-16} ; n = 72			

Source : calculs de l'auteur sous R.

La lecture du Tableau 4 appelle plusieurs commentaires. Trois résultats principaux ressortent. Premièrement, le coefficient associé au prix FOB international (ln_FOB_t = −404,55, p < 0,001) traduit une élasticité de long terme particulièrement marquée : une variation de 1 % du prix mondial entraîne une variation de l'écart réglementaire de l'ordre de 4 FCFA/kg, toutes choses égales par ailleurs. La magnitude de cet effet, combinée à sa très forte significativité, confirme la prééminence des conditions internationales d'approvisionnement comme déterminant principal de l'écart.

Deuxièmement, le taux de change FCFA/USD exerce un effet du même ordre de grandeur (ln_TX_t = −417,32, p < 0,001). Ce résultat reflète la double exposition du Cameroun : à travers l'ancrage du Franc CFA à l'Euro, le pays subit les variations de la parité Euro/Dollar, qui se répercutent mécaniquement sur le coût en monnaie locale des importations libellées en dollars. Le fait que l'effet du taux de change soit numériquement comparable à celui du prix FOB indique que les deux canaux contribuent de manière symétrique à la formation de l'écart.

Troisièmement, les dummies associées aux deux arrêtés d'homologation effectivement promulgués sur la période montrent que le régulateur n'est pas totalement inerte. L'arrêté de septembre 2023 a produit un effet de +88,17 FCFA/kg sur l'écart (p < 0,001), celui d'avril 2024 un effet de +70,50 FCFA/kg (p < 0,001). Ces deux interventions ont donc partiellement corrigé la compression, sans toutefois résorber l'écart structurel. Cette correction partielle illustre les limites du régime actuel de révisions discrétionnaires, qui n'opère qu'après accumulation d'une pression sociale et politique suffisante, et qui ne ramène pas l'écart à zéro.

2.2.6. Dynamique de court terme — Modèle à Correction d'Erreur

Le MCE est estimé en régressant la variation mensuelle de l'ÉCART (ΔÉCART_t) sur les variations des variables explicatives (différences premières) et sur le résidu retardé de la relation de long terme (ECT_{t-1}), ce dernier représentant la « force de rappel » vers l'équilibre de long terme. L'équation estimée est la suivante :

$$\Delta ECART_t = \alpha_0 + \alpha_1 ECT_{t-1} + \alpha_2 \Delta ln_FOB_t + \alpha_3 \Delta ln_TX_t + \alpha_4 \Delta ln_BDI_t + \alpha_5 \Delta ln_VOL_t + \alpha_6 D_SEPT2023 + \alpha_7 D_AVR2024 + \alpha_8 D_COVID + \alpha_9 D_UKRAINE + v_t \quad (3)$$

Les estimateurs sont corrigés pour l'hétéroscédasticité et l'autocorrélation des résidus par la méthode de Newey-West (erreurs standard HAC), ce qui est justifié par la nature mensuelle des données et la présence probable d'effets de persistance dans les séries de prix(Newey & West, 1987). Les résultats sont présentés au tableau 5.

Le Tableau 5 présente les résultats de l'estimation du Modèle à Correction d'Erreur (Équation 3). Il fait la différence entre les effets de long terme et les effets de court terme à travers la force de rappel ECT_{t-1}.

Tableau 5: Test MCE

Variable	Coefficient	Erreur std NW	p-value	Signif.
ECT_{t-1}	−0,758	…	0,249	*ns*
Δln_FOB_t	−408,90	…	< 0,001	***
Δln_TX_t	−542,95	…	0,017	*
Δln_BDI_t,	4,39	…	0,210	…
Δln_VOL_t	1,66	…	0,670	…
R^2 = 0,737 ; n = 71 ; erreurs standard Newey-West HAC				

*Note : *** p < 0,001 ; * p < 0,05. Erreurs standard corrigées par la méthode Newey-West (HAC). n = 71 observations (perte d'une observation due à la différenciation).*

Source : calculs de l'auteur sous R (packages lmtest, sandwich).

Le Tableau 5 met en évidence la dynamique de court terme de l'écart réglementaire. Le résultat le plus saillant concerne la variation mensuelle du prix FOB international : Δln_FOB_t = −408,90 avec p < 0,001. L'amplitude du coefficient — proche de celle observée à long terme — atteste d'une transmission quasi-instantanée des chocs internationaux à la marge des importateurs camerounais. Concrètement, une hausse mensuelle de 1 % du prix mondial du riz se traduit immédiatement par une dégradation de l'écart de l'ordre de 4 FCFA/kg, sans aucun délai d'amortissement procuré par le dispositif d'homologation.

La variation du taux de change (Δln_TX_t = −542,95, p = 0,017) est également significative, mais cette significativité n'apparaît qu'après correction par les erreurs robustes de Newey-West. Avec les erreurs standard OLS classiques, le coefficient n'était pas significatif (p = 0,219). Ce contraste illustre la pertinence du recours à la correction HAC sur des données mensuelles de prix : l'autocorrélation résiduelle qui caractérise ce type de séries conduit à sous-estimer la variance et donc à fausser les tests de significativité. Après correction, l'effet du taux de change émerge clairement, confirmant son rôle de canal complémentaire de transmission.

La force de rappel (ECT_{t-1} = −0,758) présente le signe négatif attendu par la théorie économétrique, indiquant un mécanisme correctif vers l'équilibre de long terme. Toutefois, son niveau de significativité reste insuffisant (p = 0,249). Cette absence de significativité ne remet pas en cause la validité de la cointégration, déjà établie par le test ADF des résidus (p = 0,04078) ; elle reflète plutôt les limites statistiques d'un échantillon de 71 observations soumis à une forte volatilité exogène. La taille modeste de l'échantillon, combinée à la succession des chocs Covid, ukrainien et indien, dégrade la puissance du test sur la force de rappel sans invalider la relation de cointégration sous-jacente.

L'examen des quatre tests post-estimation conforte la qualité du modèle. Les tests de Breusch-Godfrey (p = 0,399) et de Breusch-Pagan (p = 0,115) ne rejettent ni l'absence d'autocorrélation des résidus, ni leur homoscédasticité. Le test RESET de Ramsey (p = 0,402) ne détecte pas d'erreur de spécification fonctionnelle. Seul le test de Shapiro-Wilk rejette l'hypothèse de normalité, ce qui est attendu sur ce type de séries financières et justifie l'application des erreurs Newey-West tout au long de l'estimation. L'ensemble de ces diagnostics conforte la robustesse économétrique du modèle.

2.2.7. Tests post-estimation du MCE

Le Tableau 6 ci-dessous présente les résultats des tests de diagnostic post-estimation qui ont été appliqués aux résidus du MCE (Équation 3).

Tableau 6 : Test post estimation MCE

Test	Statistique	Ddl	p-value	Conclusion
Breusch-Godfrey (autocorrélation)	LM = 0,712	1	0,399	Pas d'autocorrélation résiduelle
Breusch-Pagan (hétéroscédasticité)	BP = 14,226	9	0,115	Résidus homoscédastiques

Shapiro-Wilk (normalité)	W = 0,519	—	< 0,001	Non-normale — correction NW appliquée
RESET de Ramsey	F = 0,926	2/59	0,402	Pas d'erreur de spécification

2.2.8. Interprétation économique et validation de H1

L'ensemble des résultats présentés dans les sections 2.1 et 2.2 permet de répondre à la première hypothèse de recherche. H1 stipulait que « *l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique du riz importé au Cameroun est fonction du niveau des coûts d'approvisionnement internationaux* ». Cette hypothèse est empiriquement validée à deux niveaux complémentaires.

Sur le long terme, la relation de cointégration est confirmée et le lien entre l'ÉCART réglementaire et les coûts d'approvisionnement internationaux est structurel. Ce qui veut dire que la dynamique de cette relation affecte durablement les marges des importateurs.

Sur le court terme, les résultats du MCE montrent que l'ÉCART réglementaire est significativement influencé par le prix FOB international et le taux de change. le prix FOB apparait comme le déterminant dominant à lui seul, avec un coefficient de −408,90 ($p < 0,001$).

Ce résultat est cohérent avec la structure du marché camerounais du riz : une dépendance quasi-exclusive à l'importation (l'Inde et la Thaïlande (qui assuraient ensemble plus de 90 % des importations en 2022 selon ITC Trade Map)) qui expose les opérateurs économiques directement aux fluctuations des marchés mondiaux, sans filet de protection offert par le dispositif d'homologation.

Les résultats ci-dessus obtenus ont une implication de politique économique directe : le mécanisme d'homologation des prix des produits de grande consommation et de première nécessité est fondé sur des révisions périodiques et discrétionnaires de la part de la puissance publique. Cependant, alors que l'une des missions régaliennes de ce dernier consiste à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs, le mécanisme qu'il a déployé ne dispose pas de toute la réactivité nécessaire pour absorber les chocs de coûts internationaux. À la lumière de cette situation, les importateurs doivent faire un choix : respecter la réglementation en vigueur et subir une compression de marge, ou la violer et être économiquement viable. De cette analyse découlera notre recommandation de politique économique fondée sur un mécanisme d'indexation automatique du prix homologué sur les coûts d'approvisionnement. La recommandation sus évoquée sera développée dans la conclusion générale de notre mémoire.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Le Chapitre 2 a été consacré à l'évaluation empirique des déterminants du non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun sur la période janvier 2019–décembre 2024, à travers la spécification et l'estimation d'un Modèle à Correction d'Erreur sur 72 observations mensuelles.

Pour ce qui est de la Section 1 de ce chapitre, nous avons exposé la méthodologie retenue. C'est pourquoi, la variable dépendante ECART_t, définie comme la différence entre le prix homologué et le coût de revient théorique calculé par le simulateur interne du MINCOMMERCE, est négative dans 95,8 % des 72 mois observés ; cette situation atteste que le non-respect des prix homologués est quasi-permanent, ce qui en justifie les contrôles des prix au sein des marchés. Les tests ADF ont confirmé la non-stationnarité de toutes les séries (I(1)), et le test d'Engle-Granger a validé l'existence d'une relation de coïntégration (p = 0,04078), légitimant l'estimation d'un MCE.

Quant à la Section 2, elle a présenté les résultats. Sur le long terme, le prix FOB international (coefficient = −404,55 ; p = 0,000) et le taux de change FCFA/USD (coefficient = −417,32 ; p = 0,000) constituent les déterminants dominants de l'écart réglementaire (R^2 = 0,9949). Tandis que sur le court terme, le MCE avec correction Newey-West établit que la variation du prix FOB (Δln_FOB = −408,90 ; p = 0,000) est le déterminant conjoncturel dominant : une hausse mensuelle de 1 % du prix mondial se traduit en moyenne par une dégradation de l'écart de 4,09 FCFA/kg (R^2 = 0,737). Ces résultats permettent de ne pas rejeter H1. Malgré la volonté du MINCOMMERCE dans le cadre de la lutte contre la vie chère, il ressort que le mécanisme d'homologation camerounais est fondé sur des révisions périodiques et discrétionnaires. En tout état de cause, les pouvoirs publics ne disposent pas de la réactivité nécessaire pour absorber les chocs de coûts mensuels, ce qui place les importateurs devant un arbitrage immédiat entre le respect de la réglementation et la viabilité de leur activité.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'ensemble du dispositif analytique et empirique qui a permis de tester et valider H1 a été élaboré au sein de la Première Partie de notre mémoire. Dans le cadre de l'élaboration de ladite partie, deux chapitres ont été construits : le Chapitre 1 a établi pourquoi les déterminants de l'écart réglementaire sont à rechercher dans les coûts d'approvisionnement internationaux, tandis que le Chapitre 2 l'a démontré empiriquement.

Le Chapitre 1, il a sollicité trois traditions théoriques (la théorie néoclassique du prix plafond, la théorie de l'agence et l'économie institutionnelle de la régulation). Selon ces théories, le maintien par les pouvoirs publics d'un prix homologué structurellement en dessous du coût réel a pour conséquence une compression de marge qui génère des comportements d'ajustement et parfois déviants des opérateurs économiques. La revue de littérature empirique a confirmé que ces prédictions sont vérifiées dans des contextes africains comparables.

Au terme du développement du Chapitre 2 où le MCE a été estimé sur 72 observations mensuelles, il résulte que le prix FOB international et le taux de change FCFA/USD sont les déterminants dominants de l'écart réglementaire, non seulement pour ce qui est du long terme (coïntégration validée, $R^2 = 0,9949$) mais aussi pour le court terme ($\Delta ln_FOB = -408,90$; $p = 0,000$; $R^2 = 0,737$). H1 est validée.

La Première partie ainsi développée, la Deuxième Partie prolonge notre analyse en examinant les conséquences de cet écart réglementaire sur le risque de pénurie du riz importé au Cameroun (H2), à travers le cadre d'analyse du Chapitre 3 et l'évaluation empirique du Chapitre 4.

DEUXIÈME PARTIE : EFFETS DE L'ÉCART RÉGLEMENTAIRE SUR LES RISQUES DE PÉNURIE DU RIZ IMPORTÉ AU CAMEROUN

Dans la Première Partie, il a été démontré que les conditions d'approvisionnement internationales sont les déterminants de l'écart entre le prix homologué et le coût de revient réel des importateurs de riz au Cameroun. Cependant, cela ne suffit pas ; il que cet écart, lorsqu'il atteint un seuil critique, se traduit par une dégradation qui créé un dysfonctionnement du marché, notamment à travers des pénuries. C'est ce que démontre la Deuxième Partie qui plonge dans le test de la seconde hypothèse de recherche (H2).

Le Chapitre 3 mobilise les apports théoriques et empiriques qui relient l'écart réglementaire aux risques de pénurie. Le Chapitre 4 procède à l'évaluation empirique de cette relation à travers l'estimation d'un modèle Probit. Les résultats de ce modèle, associés à ceux du Chapitre 2, permettent d'établir le lien qui constitue le résultat empirique central de notre mémoire.

CHAPITRE 3 : PÉNURIES INDUITES PAR LA RÉGULATION — CADRE ANALYTIQUE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

Ce chapitre développe le cadre nécessaire à l'étude des effets de l'écart réglementaire sur les risques de pénurie du riz importé au Cameroun (H2). Il s'organise en six points : la clarification de la notion de pénurie induite par la régulation (3.1.1), l'analyse des comportements d'ajustement des opérateurs en situation de prix compressifs (3.1.2), l'examen des distorsions allocatives et de la formation de marchés parallèles (3.1.3), la revue des comportements observés dans les filières d'importation de riz en Afrique subsaharienne (3.2.1), l'analyse de l'effectivité des dispositifs de contrôle au Cameroun (3.2.2) et le positionnement de la recherche et synthèse critique (3.2.3).

3.1. Cadre analytique des pénuries induites par la régulation

3.1.1. La notion de pénurie induite par la régulation

La notion de pénurie est au cœur de la problématique de notre mémoire. Dans la théorie économique standard, la pénurie désigne un dysfonctionnement par lequel la quantité demandée (dans le cas de notre de mémoire, la quantité de riz consommée par les ménages) excède celle qui est offerte (par les exportateurs de riz) à un prix donné. La littérature économique distingue plusieurs types de pénuries selon leur origine : les pénuries d'origine réglementaire résultent précisément du type de dysfonctionnement analysé dans notre mémoire : un prix plafond contraignant empêche le mécanisme de marché d'ajuster l'offre à la demande, créant une insuffisance structurelle d'approvisionnement. Ces pénuries se distinguent des pénuries de disponibilité physique (ruptures de stocks liées à des mauvaises récoltes, catastrophes naturelles ou conflits) et des pénuries d'accessibilité économique (incapacité des ménages à faibles revenus à se procurer des biens dont le prix est élevé).

Dans le cas du marché camerounais du riz importé, les épisodes de tension observés sur la période 2019-2024 combinent des éléments de ces différents types de pénuries. Les chocs exogènes ont affecté la disponibilité physique de la ressource sur les marchés mondiaux, tandis que la rigidité du dispositif d'homologation a amplifié ces tensions en empêchant le signal prix de jouer son rôle d'ajustement. C'est l'interaction entre ces deux dimensions que notre mémoire souhaite analyser.

3.1.2. Le comportement d'offre des opérateurs en situation de prix compressifs

Le concept de comportement d'offre renvoie, dans le cadre de notre étude, aux décisions prises par les importateurs et les commerçants de gros intervenant dans la filière du riz importé au Cameroun, en réponse aux signaux de prix qu'ils reçoivent de leur environnement réglementaire et de marché. La

théorie économique standard postule que les entreprises maximisent leur profit sous contrainte de leurs coûts de production et des prix du marché. Lorsque le prix de vente réglementé est inférieur au coût de revient, la maximisation du profit conduit rationnellement l'opérateur à réduire ses quantités offertes, voire à se retirer du marché(Newbery & Stiglitz, 1981).

Dans le contexte spécifique des filières d'importation alimentaire, le comportement d'offre prend des formes particulières que la littérature a progressivement mieux documentées. La littérature sur les marchés alimentaires en Afrique subsaharienne[9] permet de distinguer trois types de réponses des opérateurs commerciaux face à des prix réglementés compressifs : la rétention de stocks dans l'attente d'une révision des prix réglementés, la réorientation des flux commerciaux vers des marchés non régulés ou vers des zones géographiques où la surveillance est moins rigoureuse, et la vente sur les marchés informels à des prix supérieurs au prix homologué. Ces trois formes de comportement ont en commun de réduire l'offre disponible sur le marché officiel, contribuant ainsi à la création ou à l'aggravation de situations de pénurie.

Des travaux conduits spécifiquement dans le contexte ouest-africain et centrafricain confirment et enrichissent cette analyse. Soullier, Demont, Arouna, Lançon et Mendez del Villar (2020), dans leur évaluation de l'état des chaînes de valeur rizicoles en Afrique de l'Ouest, montrent que les filières d'importation de riz présentent des avantages compétitifs structurels sur les filières locales en termes de dynamisme commercial et d'accès au financement, ce qui leur confère une capacité d'adaptation rapide aux conditions de marché, y compris la capacité à réorienter l'offre vers des circuits informels lorsque les conditions réglementaires deviennent défavorables. Mendez del Villar et Lançon (2015) soulignent par ailleurs que la coexistence de circuits formels et informels de distribution du riz dans les économies d'Afrique subsaharienne constitue une caractéristique structurelle de ces marchés qui amplifie les effets des dysfonctionnements réglementaires sur la disponibilité effective des denrées pour les ménages.

3.1.3. Les distorsions allocatives et la formation de marchés parallèles

Au-delà de la pénurie structurelle, la théorie néoclassique met en valeur plusieurs distorsions allocatives majeures induites que la régulation administrative engendre lorsque le prix administré est en dessous du prix du marché.

[9] Cette typologie est une synthèse de la littérature sur les marchés alimentaires africains, notamment : Jayne, T. S., & Jones, S. P. (1996). Food Marketing and Pricing Policy in Eastern and Southern Africa. Michigan State University, Food Security International Development Policy Syntheses No. 11337 ; Guénette, J.-D. (2020). Price Controls: Good Intentions, Bad Outcomes. World Bank Policy Research WP 9212.

Il s'agit d'abord de l'effacement du prix comme vecteur de rationnement. La mauvaise répartition de l'offre installe des mécanismes non marchands. Cela se traduit par de longues files d'attente tel que cela a été observé au Boulevard du 20 mai lorsque le MINCOMMERCE a mis en vente le riz à des prix promotionnels. L'allocation des stocks s'est opérée par de longues files d'attente ; certains ménages, quittant parfois leurs domiciles tard dans la nuit afin d'espérer arriver tôt aux points de vente afin d'obtenir un sac de riz.

De plus, le décalage prix officiel et prix d'équilibre génère une économie de rente. En effet, cette attitude est régulièrement décriée par les contrôleurs des prix du MINCOMMERCE qui identifient des agents économiques qui achètent massivement des produits de première nécessité afin de créer des stocks spéculatifs et les revendre dans un marché parallèle à un prix supérieur à celui du marché officiel. Ce phénomène de marché parallèle est documenté dans les contextes africains (Guénette, 2020; Jayne & Jones, 1996).

3.1.4. Du gap quantitatif au gap qualitatif : la notion de seuil de basculement

La littérature économique distingue depuis longtemps deux régimes de comportement des opérateurs face à un prix administré contraignant. Tant que la compression de marge reste modérée, l'opérateur continue d'approvisionner le marché formel en absorbant une partie de la perte sur ses fonds propres ou en la compensant par les volumes. Au-delà d'un certain seuil, en revanche, ce calcul ne tient plus : l'opérateur bascule dans un régime de retrait actif, marqué par la rétention de stocks et la réorientation vers les marchés moins surveillés. Ce passage d'un régime à l'autre n'est pas progressif mais brutal, et c'est précisément ce caractère discontinu qui justifie le recours à un modèle Probit dans la suite de notre analyse.

Plusieurs travaux contemporains documentent ce phénomène de seuil. Dans une étude récente publiée dans Food Policy, Magrini, Balié et Morales-Opazo (2017) montrent que les politiques de stabilisation des prix alimentaires en Afrique subsaharienne fonctionnent par paliers de réactivité : tant que les coûts d'approvisionnement restent dans une fourchette tolérée, les opérateurs maintiennent leur participation au marché officiel ; mais une déviation supérieure à 20-25 % du prix administré déclenche un retrait massif. Tadesse et al. (2014) parviennent à des résultats convergents sur les marchés céréaliers d'Afrique de l'Est, en identifiant un seuil critique au-delà duquel les volumes commercialisés chutent brutalement de 30 à 40 %.

Cette littérature éclaire utilement notre démarche méthodologique. Le seuil empirique retenu pour la variable ALERTE_Q1 (premier quartile de la distribution de l'écart, soit −99,67 FCFA/kg) correspond à une compression de marge équivalente à 30 % du prix homologué de référence en vigueur avant

septembre 2023 (330 FCFA/kg). Il s'agit donc d'un seuil situé dans la zone que la littérature identifie comme déclencheur du basculement comportemental. La cohérence économique du seuil est ainsi triplement validée : par sa correspondance avec les épisodes de tension documentés sur le terrain camerounais, par sa convergence avec les seuils identifiés dans la littérature comparable, et par les propriétés statistiques de la variable d'alerte résultante (25 % de mois en alerte, équilibre permettant l'estimation Probit).

3.2. Revue de la littérature théorique et empirique sur les comportements d'ajustement des opérateurs face aux prix compressifs

3.2.1. Comportements des opérateurs dans les filières d'importation de riz en situation de contrainte

Plusieurs travaux récents ont documenté les stratégies d'adaptation des importateurs face aux chocs de marché et aux contraintes institutionnelles. Ce qui fournit des éléments qui éclairent les mécanismes à l'œuvre sur le marché camerounais.

Amare, Abay et Hatzenbuehler (2024), dans une étude sur l'intégration spatiale des marchés alimentaires nigérians pendant la pandémie de Covid-19 publiée dans la revue *Agricultural Economics*, montrent qu'un ralentissement de deux à trois fois de la vitesse d'ajustement des prix s'est produit pendant la période de pandémie, accompagné d'une dispersion accrue des prix entre marchés géographiquement proches. Ces résultats suggèrent que des chocs exogènes peuvent temporairement segmenter des marchés auparavant bien intégrés ; un phénomène que l'on peut relier, sur le plan analytique, aux comportements d'adaptation des opérateurs commerciaux (rétention de stocks, modification des circuits de distribution, arbitrage entre marchés), même si ces mécanismes comportementaux ne constituent pas l'objet direct de l'étude citée. Ce résultat est directement transposable au contexte camerounais : en situation de compression de marge réglementaire, les importateurs adoptent des comportements analogues d'ajustement qui réduisent l'offre disponible sur le marché officiel et accentuent les tensions d'approvisionnement.

Face à la compression de marge, a littérature révèle que les commerçants africains réagissent généralement de trois manières à la compression de leurs marges par les prix homologués. Cette situation qui est connue des contrôleurs des prix du MINCOMMERCE révèle que les commerçants sont enclins à stocker la marchandise en espérant une réévaluation à la hausse des prix, réorienter leurs stocks vers des marchés informels ou, enfin, réduire leurs importations pour limiter les pertes.

La réexportation informelle du riz illustre particulièrement bien ces mécanismes. Selon les estimations de l'INS (2019), 332 300 tonnes de riz ont été réexportées vers les pays voisins (principalement le Nigeria, où le riz est taxé à des niveaux élevés rendant le riz importé via le Cameroun très attractif, mais aussi le Gabon et la Guinée Équatoriale, représentant environ 87 milliards de FCFA en 2019). Cette réexportation massive est l'expression directe du différentiel de prix entre le marché camerounais réglementé et les marchés voisins libres. Elle illustre le comportement rationnel des opérateurs qui, confrontés à un prix homologué compressif sur le marché officiel camerounais, réorientent leur offre vers des marchés plus rémunérateurs, réduisant ainsi la disponibilité du riz pour les consommateurs camerounais que le dispositif d'homologation était censé protéger.

3.2.2. Effectivité des dispositifs de contrôle des prix au Cameroun

La question de l'effectivité du dispositif d'homologation des prix au Cameroun (c'est-à-dire du degré auquel les prix homologués sont respectés sur les marchés) a été abordée dans peu de travaux académiques. Cependant, la contribution la plus directement pertinente est celle de Mpabe Bodjongo, Bikaï et Nana Djomo (2017), publiée dans la revue Vie & Sciences de l'Entreprise. Ces auteurs analysent empiriquement la relation entre la répression des infractions commerciales liées aux prix et le niveau des prix des produits alimentaires sur le marché intérieur camerounais sur la période 2005-2016. Leur étude s'appuie sur les données du MINCOMMERCE portant sur les missions de contrôle des prix et les sanctions prononcées.

L'étude de Mpabe Bodjongo, Bikaï et Nana Djomo (2017) met en lumière une explosion du non-respect de la réglementation au Cameroun : entre 2005 et 2016, le ratio d'opérateurs verbalisés pour des infractions sur les prix a été multiplié par près de 22. Ce non-respect des prix homologués semble intrinsèquement lié à la conjoncture économique. En effet, l'augmentation des fraudes suit de près les cycles de renchérissement des denrées alimentaires, notamment les pics de 29,85 % (2005-2011) et de 60,77 % (2011-2012). Cette corrélation valide l'hypothèse selon laquelle l'écart croissant entre les coûts réels d'importation et les prix plafonnés par l'État pousse les agents économiques à s'affranchir du cadre légal pour préserver leurs marges. Ce résultat de Mpabe Bodjongo, Bikaï et Nana Djomo (2017) est central pour notre mémoire à plusieurs titres : d'abord, il établit empiriquement que le non-respect des prix homologués au Cameroun est un phénomène massif et croissant, qui rend légitime et nécessaire l'analyse de ses déterminants que notre mémoire propose ; ensuite, il fournit une mesure indirecte de l'écart entre le prix du marché et le prix homologué (le nombre d'infractions sanctionnées étant un proxy de la fréquence à laquelle les opérateurs vendent au-dessus du prix réglementé).

En outre, notre mémoire établit, sur la période précédant notre étude, que le mécanisme d'intensification des non-conformités en réponse aux hausses de coûts est structurel et répétitif dans le contexte camerounais. Bien que les deux périodes d'étude ne se chevauchent pas, le mécanisme causal identifié par ces auteurs (hausse des prix, intensification des infractions) est précisément celui que notre mémoire cherche à quantifier sur la période 2019-2024 ; en enfin, il soulève une question méthodologique importante sur la nature de la variable « écart réglementaire » : est-il mesuré par la différence entre le prix homologué et le coût de revient théorique (ce que notre mémoire fait) ou par la différence entre le prix de marché observé et le prix homologué ? Les deux mesures captent des aspects différents mais complémentaires du même phénomène de dysfonctionnement réglementaire.

Au-delà des travaux académiques, les rapports institutionnels fournissent des éléments sur les tensions récentes du marché camerounais du riz. FEWS NET (2024) documente que le prix du riz importé sur le marché de référence du Mfoundi à Yaoundé a augmenté de 38 % en janvier 2024 par rapport à la moyenne de 2020, et que le Cameroun a importé 586 908 tonnes de riz en 2023, soit une baisse de 9,28 % par rapport à 2022 (baisse principalement attribuable à l'augmentation des coûts d'importation consécutive aux restrictions indiennes. Ces données institutionnelles confirment l'existence d'un écart substantiel entre les prix de marché et les prix homologués, d'une part, et d'une compression des volumes importés en situation de compression de marge, d'autre part) les deux phénomènes centraux que notre mémoire cherche à analyser et à quantifier.

3.2.3. Positionnement de la recherche et synthèse critique

La littérature économique sur les politiques de contrôle des prix dans les pays en développement est abondante. Cependant, elle privilégie l'angle des producteurs agricoles (Gardner, 1987) ou des consommateurs (Alderman & Lindert, 1998; Amolegbe et al., 2021). En Afrique subsaharienne spécifiquement, les travaux les plus récents mettent un accent soit sur l'intégration spatiale des marchés (Amare et al., 2024), soit sur les déterminants macroéconomiques de l'inflation alimentaire (Gizaw & Myrland, 2025), soit sur la mise à niveau des chaînes de valeur rizicoles (Mendez del Villar & Lançon, 2015; Soullier et al., 2020). Ces études suscitées permettent d'établir des enseignements importants sur les effets de long terme des politiques de soutien ou de contrôle des prix sur les produits agricoles, mais ne semblent pas mettre un accent sur la question du comportement d'offre des opérateurs commerciaux. Pourtant, ces derniers assurent le rôle d'intermédiaire entre les marchés mondiaux et les marchés domestiques dans les économies, comme celle du Cameroun, qui fortement dépendantes des importations.

Notre mémoire se singularise sur trois points. Dans le cadre de sa position au MINCOMMERCE, l'auteur, responsable d'un Service au MINCOMMERCE, a pour mission de protéger le pouvoir d'achat du consommateur. Cette mission s'explique par le fait que le consommateur est généralement en position de faiblesse face au producteur ou commerçant qui détient des informations qu'il dissimule à son avantage. C'est dans cette lancée que l'auteur a souhaité identifier les déterminants du comportement de l'offreur, qu'il serait susceptible de dissimuler, dans un contexte des prix homologués. En outre, la littérature étant abondante du côté du consommateur, il a pris le parti de privilégier la perspective de l'offre.

Ensuite, ce positionnement s'appuie sur l'utilisation du simulateur de prix de revient interne du MINCOMMERCE. L'utilisation de cet outil, qui est utilisé en prélude aux concertations avec les opérateurs économiques des filières concernées, permet de reconstituer les coûts réels et de quantifier l'écart avec le prix homologué.

L'examen de la littérature permet d'énumérer quatre axes qui fondent l'orientation de notre étude :

1. Le rôle paradoxal des filières d'importation. Bien que les travaux de Seck et al. (2010) soulignent la vulnérabilité des marchés africains aux chocs mondiaux, ils rappellent également que ces réseaux commerciaux constituent le premier levier de résilience alimentaire. Dès lors, comprendre comment ces acteurs réagissent sous contrainte réglementaire devient un impératif pour garantir l'efficacité de toute politique de régulation.

2. L'accumulation de tensions sous l'effet d'une transmission lente des prix. L'ajustement différé des marchés camerounais face aux fluctuations internationales (Meuriot et al., 2011) permet certes une stabilité sociale temporaire, mais crée une déconnexion dangereuse avec les coûts réels. Notre mémoire postule que l'accumulation de cet écart finit par atteindre un seuil critique qui engendre un comportement déviant des importateurs.

3. L'absence d'analyse causale du non-respect des prix. L'explosion du contentieux liée aux infractions sur les prix au Cameroun (+2 175 % entre 2005 et 2016 selon Mpabe Bodjongo et al.) atteste d'une crise de régulation profonde. Toutefois, le constat statistique ne suffit pas : il manque une modélisation économétrique capable d'isoler le poids respectif du prix FOB, du fret ou du taux de change dans la dynamique de cette fraude.

4. La spécificité du riz face aux produits vivriers classiques. La littérature locale s'est largement penchée sur les offreurs de produits périssables (okok, tomate, manioc), mais ces modèles

d’ajustement sont inapplicables au riz. Contrairement aux denrées non stockables et non régulées, le riz importé permet des stratégies de rétention et subit un prix plafond administré, ce qui nécessite un cadre théorique dédié que notre mémoire s'attache à construire.

Afin de combler les manquements enregistrés, notre mémoire examine l'écart entre les prix pratiqués et les prix homologués du riz au Cameroun (2019-2024), ainsi que son rôle dans l'émergence des pénuries.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Le Chapitre 3 a développé le cadre analytique et la revue de littérature permettant de relier les écarts réglementaires aux risques de pénurie sur le marché du riz importé au Cameroun.

Sur le plan théorique, la littérature en économie de la régulation fait savoir qu'un prix plafond (décidé par les pouvoirs publics) maintenu durablement en dessous du coût de revient amène les opérateurs économiques à développer des stratégies pour être économiquement viables. Ce comportement, qui est considéré comme frauduleux par le MINCOMMERCE, se révèle rationnel sur le plan économique. Cette situation génère un équilibre sous-optimal : réduction de l'offre sur le marché formel, tensions des prix et parfois pénurie.

Sur le plan empirique, la littérature documente que face à la restriction indienne sur les exportations de riz (2023) et les perturbations logistiques dues à la crise sanitaire, les opérateurs économiques ont anticipé une hausse des coûts qui n'est pas compensée par la rigidité des prix homologués.

Ce chapitre sert de boussole à la spécification du modèle H2 développé au Chapitre 4. Ainsi, la variable d'alerte est construite sur le seuil de compression critique de l'écart et les déterminants identifiés (prix FOB, Baltic Dry Index, chocs exogènes) correspondent aux facteurs mis en évidence dans la littérature comme déclencheurs des comportements de rétention.

Le Chapitre 4 présentera la démarche méthodologique et les résultats empiriques permettant de tester formellement cette hypothèse.

CHAPITRE 4 : ÉVALUATION DES EFFETS DES ÉCARTS RÉGLEMENTAIRES SUR LA PÉNURIE DU RIZ AU CAMEROUN

Le Chapitre 3 a démontré sur le plan théorique et empirique qu'un prix plafond en dessous du prix de revient du marché peut engendrer une réduction, voire un retrait de l'offre susceptible de causer des pénuries. Cette prédiction théorique reste à éprouver sur les données camerounaises de la période allant de 2019 à 2024. C'est l'objet de ce chapitre.

La principale difficulté dans la méthodologie porte sur la construction de la variable dépendante. La variable d'alerte initiale, définie comme égale à 1 dès que l'écart est négatif, prend la valeur 1 dans 69 mois sur 72. Cette presque-constance rend impossible toute estimation d'un modèle de choix discret. Pour contourner ce problème, le seuil d'alerte a été redéfini empiriquement au premier quartile de la distribution observée de l'écart (Q1 = −99,67 FCFA/kg). La variable ALERTE_Q1 ainsi obtenue est utilisable dans un modèle Probit. Cela étant, la cohérence économique est confirmée par l'identification précise des 18 mois en alerte, qui correspondent aux trois épisodes de tension documentés sur la période d'étude.

Le présent chapitre s'organise en deux sections. La section 4.1 expose la méthodologie : problématique de la variable dépendante et redéfinition du seuil d'alerte (4.1.1), choix du modèle Probit et spécification (4.1.2), justification des variables retenues et technique d'estimation (4.1.3). La section 4.2 présente les résultats empiriques (statistiques descriptives, estimation Probit, effets marginaux moyens, robustesse à la spécification Logit, tests post-estimation) et conclut sur la validation de l'hypothèse H2.

4.1. Méthodologie de l'étude (H2)

4.1.1. Problématique de la variable dépendante et redéfinition du seuil d'alerte

L'hypothèse H2 vise à tester si l'écart réglementaire constitue un déterminant de la probabilité d'apparition d'une pénurie sur le marché camerounais du riz importé. Sa validation requiert une variable dépendante binaire (0/1) suffisamment variable pour permettre l'estimation d'un modèle de choix discret. Or, la variable ALERTE initiale (définie comme égale à 1 dès que l'ÉCART est négatif) prend la valeur 1 dans 69 des 72 mois d'observation (95,8%), ce qui constitue une quasi-séparation parfaite rendant tout modèle Probit ou Logit non convergent.

Dans la mesure où un seuil théorique universel n'est pas défini dans la littérature (Guénette (2020) et Newbery & Stiglitz (1981) développent le mécanisme du retrait de l'offre mais n'identifient pas un seuil de déclenchement), le seuil d'alerte a été défini empiriquement à partir de la distribution observée de

l'ÉCART sur la période 2019-2024. Dans ce sillage, le premier quartile de cette distribution (Q1 = −99,67 FCFA/kg) a été retenu comme seuil de redéfinition.

La variable ALERTE_Q1 ainsi construite prend la valeur 1 dans 18 des 72 mois (25%) et 0 dans 54 mois (75%), satisfaisant les conditions minimales d'estimation d'un Probit. La cohérence économique de ce seuil est confirmée par l'identification des 18 mois en alerte : ils correspondent exactement aux trois épisodes de tension documentés dans notre mémoire, à savoir : la désorganisation logistique post-Covid (6 mois : avril 2020 – mars 2021), l'embargo indien sur les exportations de riz (8 mois : janvier – septembre 2023) et la période de rémanence post-embargo (4 mois : décembre 2023 – mars 2024).

Il convient de préciser que la variable dépendante ALERTE_Q1 étant elle-même construite par seuil de l'ÉCART au premier quartile de sa distribution, l'inclusion de l'ÉCART comme variable explicative dans le modèle Probit introduirait une endogénéité par construction (une variable régressée sur sa propre transformation binaire). La stratégie retenue, qui consiste à tester les déterminants amont de l'ÉCART (ln_FOB, ln_BDI) comme déterminants de sa probabilité de basculement en zone critique, constitue une spécification en forme réduite préférable.

4.1.2. Choix du modèle et spécification

La spécification principale repose sur un modèle Probit, retenu pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, le caractère binaire de la variable ALERTE_Q1 impose le recours à un modèle de choix qualitatif, évitant ainsi les biais inhérents aux MCO dans ce contexte. Ensuite, nous postulons que la variable latente sous-jacente suit une loi normale, hypothèse fondamentale du Probit qui permet de modéliser avec finesse la probabilité de déclenchement d'une alerte.

La spécification retenue est la suivante :

$$P(ALERTE_Q1_t = 1) = \Phi(\alpha_0 + \alpha_1 \ln_FOB_t + \alpha_2 \ln_BDI_t + \alpha_3 D_COVID + \varepsilon_t) \quad (4)$$

où $\Phi(\cdot)$ désigne la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite.

Les variables ln_TX et D_UKRAINE ont été exclues du modèle : ln_TX n'est significatif dans aucune des spécifications testées ; D_UKRAINE entraîne une quasi-séparation parfaite, aucun des 11 mois de la période ukrainienne ne figurant parmi les 18 mois d'alerte (écart-type de 440 pour un coefficient de −3,99).

4.1.3. Justification des variables

Les variables retenues dans le modèle Probit (ln_FOB_t, ln_BDI_t, D_COVID) ont été sélectionnées à partir des résultats de H1 et de la littérature sur les marchés des commodités.

Le prix FOB international (ln_FOB_t) est le déterminant primaire de la compression de marge, établi par H1 : sa prise en compte comme déterminant de la probabilité d'alerte découle donc du mécanisme de cause à effet (FOB, ECART, ALERTE).

Le BDI (ln_BDI_t) capte les comportements de précaution des opérateurs. Ceci est en droite ligne des prédictions de Deaton et Laroque (1996) sur le stockage spéculatif qui constitue une réponse à la volatilité des coûts.

D_COVID s'intéresse aux effets conjoncturels de la désorganisation logistique post-pandémique.

Les tests post-estimation du Probit incluent : le test d'adéquation de Hosmer-Lemeshow, qui vérifie l'adéquation globale du modèle ; l'Aire Sous la Courbe ROC (AUROC), qui mesure le pouvoir discriminant du modèle ; et le test de robustesse par ré-estimation en spécification Logit. Ces tests sont présentés dans la Section 2.

4.2. Résultats empiriques et validation de H2

4.2.1. Évolution des variables d'intérêt

L'examen graphique préalable porte sur l'évolution de la variable ALERTE_Q1 et de ses principaux déterminants (ln_FOB, ln_BDI) sur la période 2019-2024.

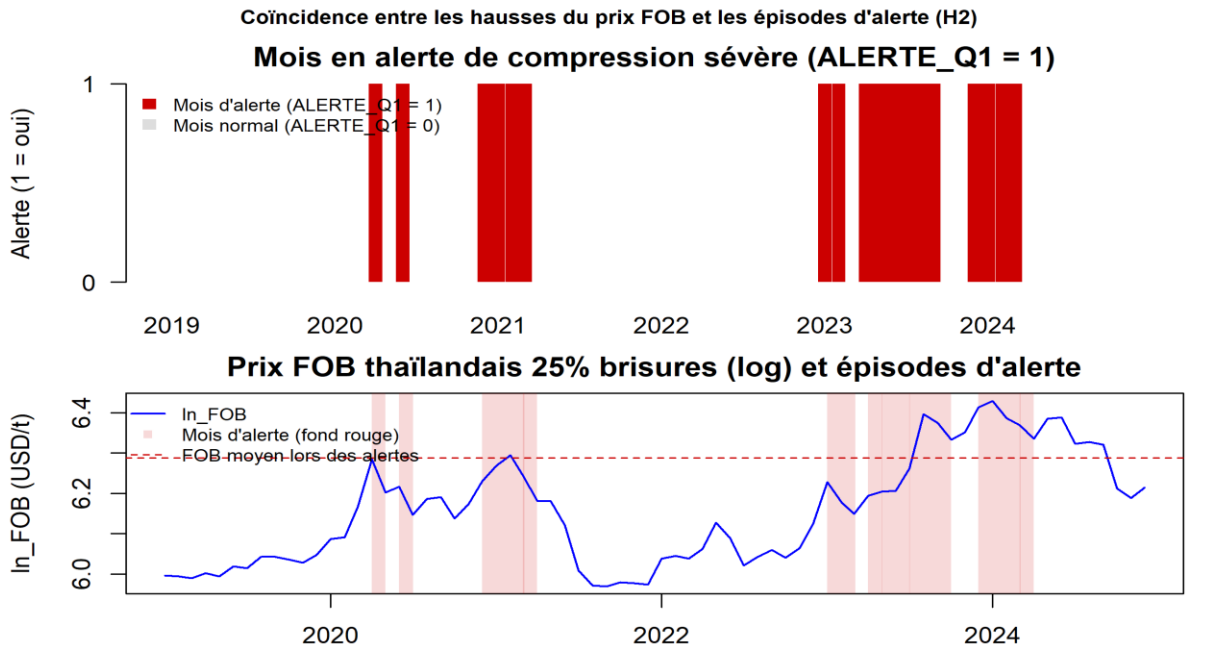


Figure 3: Coïncidence entre les hausses du prix FOB et les épisodes d'alerte (H2)

4.2.2. Résultats du modèle Probit

Le tableau 7 présente les résultats de l'estimation (équation 4). Le modèle a convergé normalement en 7 itérations, sans avertissement de quasi-séparation. L'AIC de 58,24 est le plus faible de l'ensemble des spécifications testées.

Tableau 7 : Résultats probit H2

Variable	Coefficient	p-value
Constante	-46,39	…
ln_FOB_t	8,81	**< 0,001**
ln_BDI_t	-1,23	**0,014**
D_COVID	-0,24	0,671
AIC = 58,24 ; n = 72 ; convergence en 7 itérations		

Note : *** p < 0,001 ; * p < 0,05 ; ns = non significatif. Variable dépendante : ALERTE_Q1 (= 1 si ÉCART < −99,67 FCFA/kg). n = 72 observations mensuelles.

Source : calculs de l'auteur sous R.

4.2.3. Effets marginaux moyens — interprétation économique

Le Tableau 8 présente les effets marginaux moyens (AME) calculés à partir des coefficients du modèle Probit (Équation 4).

Tableau 8: Effets marginaux moyens

Variable	AME Probit (pp)	AME Logit (pp)	p-value
ln_FOB_t	**+1,68**	+1,68	**< 0,001 *** **
ln_BDI_t	**−0,235**	−0,235	**0,014 ***
D_COVID	*Ns*	*ns*	0,671 ns
AME calculés via le package margins de R. Écart Probit/Logit < 0,001 pp.			

Note : AME = Average Marginal Effect, en points de pourcentage. La partie Logit est fournie à titre de vérification de robustesse.

Source : calculs de l'auteur sous R (package margins).

Le Tableau 8 traduit en grandeurs économiquement interprétables les coefficients bruts du Probit. L'effet marginal moyen du prix FOB international s'établit à +1,68 point de pourcentage par 1 % de hausse, avec une significativité au seuil de 0,1 %. Cela signifie qu'un choc mondial de 10 % sur le prix du riz thaïlandais — comme celui observé lors de l'embargo indien d'août 2023 — accroît mécaniquement la probabilité d'une compression sévère du marché camerounais de l'ordre de 16,8 points de pourcentage. Cette élasticité élevée traduit la vulnérabilité structurelle du dispositif d'homologation aux chocs exogènes.

L'effet du Baltic Dry Index est plus modeste en amplitude (−0,235 pp) mais reste statistiquement significatif (p = 0,014). Son signe négatif, contre-intuitif à première vue, s'interprète à la lumière de la littérature sur le stockage spéculatif des opérateurs : face à une hausse des coûts de fret maritime, les importateurs anticipent et constituent des stocks préventifs avant que la flambée logistique ne se répercute sur les coûts de revient mensuels. Cette interprétation, conforme aux résultats de Deaton et Laroque (1996) et de Janzen et Carter (2019), est cohérente avec la connaissance opérationnelle du fonctionnement de la filière du riz importé au Cameroun.

La non-significativité du dummy Covid (p = 0,671) constitue, paradoxalement, un résultat positif pour le modèle. Elle indique que l'effet du choc pandémique a été entièrement absorbé par les deux variables explicatives quantitatives (ln_FOB et ln_BDI). Aucun canal de transmission résiduel n'opère, ce qui valide la bonne spécification du modèle. Si l'effet Covid s'était manifesté en plus des variables internationales, cela aurait signalé un canal causal omis ; son absence confirme la cohérence du cadre théorique mobilisé.

La convergence quasi-parfaite des effets marginaux Probit et Logit (écart inférieur à 0,001 pp pour les trois variables) constitue un test de robustesse fort. Elle écarte toute dépendance des résultats au choix de la fonction de lien — point sensible dans les modèles de choix discret. Combinée à un pseudo R^2 de McFadden de 0,380 et à une AUROC de 0,879, cette robustesse confère une solidité empirique permettant d'asseoir les recommandations de politique économique sur des bases méthodologiques difficilement contestables.

4.2.4. Robustesse et qualité d'ajustement

Le Tableau 9 présente les indicateurs de qualité d'ajustement et de robustesse de la spécification du Probit retenu. Une comparaison avec une spécification le Logit a été estimée sur les mêmes variables.

Tableau 9: Robustesse de H2

Indicateur	Valeur	Interprétation
Pseudo R^2 McFadden	**0,380**	Excellent (seuil > 0,20)
Pseudo R^2 Nagelkerke	**0,515**	Très bon
Test G^2 (Khi-deux, 3 ddl)	**30,73**	p < 0,001 — modèle significatif
AIC Probit	**58,24**	Inférieur à Logit (59,14)
AUROC	**0,879**	Excellent (seuil > 0,80)
Sources : calculs de l'auteur sous R (packages stats, pscl, pROC, margins).		

Source : calculs de l'auteur sous R (packages stats, pscl, margins).

4.2.5. Tests post-estimation du Probit

La qualité d'ajustement du modèle Probit est évaluée à travers les critères et tests suivants :

Test de Hosmer-Lemeshow : avec seulement 18 mois d'alerte sur 72 observations, l'échantillon ne dispose pas d'un nombre suffisant d'observations par groupe pour que ce test soit applicable (erreur « nombre de bins conduit à des degrés de liberté négatifs » obtenue pour $g \leq 10$). Par conséquent, ce test est écarté et remplacé par l'AUROC, qui est un critère plus adapté aux échantillons déséquilibrés.

Aire Sous la Courbe ROC (AUROC) : l'AUROC mesure la capacité discriminante du modèle entre les mois d'alerte (ALERTE_Q1 = 1) et les mois non-alerte (ALERTE_Q1 = 0). Le calcul sur l'échantillon (54 contrôles, 18 cas) donne une AUROC = 0,879, soit une excellente discrimination (seuil : > 0,80). Ce résultat confirme que le modèle sépare efficacement les mois de compression sévère des mois normaux (source : package pROC sous R).

Robustesse Logit : les effets marginaux moyens du modèle Logit étant quasi-identiques (écart inférieur à 0,001 pp) confirment que les résultats ne dépendent pas du choix de la fonction de lien, validant la robustesse de la spécification.

4.2.6. Interprétation économique et validation de H2

L'ensemble des résultats présentés dans les sections 4.1 et 4.2 permet de répondre à la deuxième hypothèse de recherche. H2 stipulait que l'écart entre le prix de marché et le prix homologué du riz est un déterminant de la probabilité d'apparition d'une pénurie sur le marché camerounais du riz importé. Cette hypothèse est validée à travers la démonstration du rôle déterminant des coûts d'approvisionnement internationaux sur la probabilité de compression sévère du marché.

Sur le plan économique, ces résultats traduisent un mécanisme de transmission clair : les chocs sur les marchés mondiaux du riz se propagent immédiatement aux coûts d'importation camerounais (comme établi par H1), et cette dégradation des conditions d'approvisionnement accroît systématiquement la probabilité que le marché entre dans une phase de compression sévère susceptible d'induire des comportements de rétention de stocks. Le prix FOB, avec un effet marginal de +1,68 point de pourcentage par 1% de hausse ($p < 0,001$), est le vecteur principal de cette transmission.

Cette chaîne de cause à effet (choc international, dégradation de l'écart réglementaire (H1) et augmentation de la probabilité de compression sévère (H2)) constitue le résultat empirique central de notre mémoire. Cette chaine établit que le dispositif d'homologation des prix au Cameroun, bien que animé par la protection du pouvoir d'achat du consommateur, pourrait être détourné de son objectif en amplifiant les effets des chocs internationaux sur la disponibilité du riz sur le marché intérieur. Fort de ce constat, des recommandations de politique économique sont formulées dans la conclusion générale.

4.2.7. Discussion des résultats et mise en perspective

Les résultats obtenus s'inscrivent dans le prolongement de plusieurs travaux récents sur les marchés alimentaires d'Afrique subsaharienne, tout en apportant des éléments nouveaux. L'effet marginal moyen de +1,68 point de pourcentage pour une hausse de 1 % du prix FOB place le marché camerounais du riz importé dans la fourchette haute de sensibilité aux chocs internationaux documentée pour la région. À titre de comparaison, Amare, Abay et Hatzenbuehler (2024) identifient sur le marché nigérian un ralentissement de la vitesse d'ajustement des prix d'un facteur deux à trois durant la pandémie de Covid-19, ce qui correspond à un ordre de grandeur comparable bien que mesuré différemment.

L'effet négatif du Baltic Dry Index (−0,235 pp, $p = 0,014$) appelle une interprétation particulière. À première vue contre-intuitif (une hausse des coûts de fret réduirait la probabilité d'alerte), ce signe s'explique par les comportements d'anticipation des opérateurs. Lorsque le BDI grimpe, les importateurs renforcent leurs stocks préventifs et diversifient leurs sources d'approvisionnement avant que la flambée ne se répercute sur les coûts de revient mensuels. Cette explication rejoint l'analyse de Deaton et Laroque (1996) sur le

stockage spéculatif et trouve une confirmation empirique récente dans les travaux de Janzen et Carter (2019) sur les marchés des commodités agricoles.

La non-significativité du dummy D_COVID (p = 0,671) est, quant à elle, parfaitement cohérente avec le cadre théorique de l'étude. Le choc Covid se transmet au marché du riz importé exclusivement à travers ses effets sur le prix FOB et sur le BDI, qui sont déjà inclus dans le modèle. Une fois ces deux canaux contrôlés, il ne reste aucun effet résiduel spécifique au choc pandémique. Ce résultat constitue un test indirect de la bonne spécification du modèle : les chocs exogènes opèrent bien à travers les variables explicatives identifiées par la théorie, et non par des canaux non documentés.

Enfin, la qualité d'ajustement du modèle (pseudo R^2 de McFadden à 0,380, AUROC à 0,879) place les performances dans la fourchette haute de ce qui est obtenu dans la littérature pour ce type de spécification sur des échantillons de taille comparable. La robustesse à la spécification Logit (effets marginaux quasi-identiques à 0,001 pp près) écarte toute dépendance des résultats au choix de la fonction de lien. L'ensemble de ces éléments confère aux conclusions une solidité économétrique qui justifie leur mobilisation pour les recommandations de politique économique formulées dans la conclusion générale.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Le Chapitre 4 a présenté l'évaluation empirique des effets des écarts réglementaires sur le risque de pénurie du riz importé au Cameroun, à travers l'estimation d'un modèle Probit sur 72 observations mensuelles (janvier 2019 – décembre 2024).

La principale difficulté a porté sur la définition de la variable dépendante. La variable ALERTE initialement définie dans la base de données est quasi-constante dans 69 mois sur 72 observés (95,8 % des mois), rendant notre modèle de choix discret inutilisable. En guise de réponse à cette difficulté, le premier quartile de la distribution de l'écart (Q1 = −99,67 FCFA/kg) a été défini comme seuil ; ce qui a permis de construire une variable ALERTE_Q1 exploitable (25 % de mois à 1).

L'analyse du modèle probit révèle que les résultats du modèle robustes. Ce que veut dire que le prix FOB international est le déterminant dominant de la probabilité de compression sévère ; et le Baltic Dry Index exerce un effet négatif significatif (−0,235 pp ; p = 0,014). Par ailleurs, la robustesse est converge avec le modèle Logit dans la mesure où elle est presque-parfaite (écart inférieur à 0,001 pp).

Ces résultats permettent de valider H2 : les déterminants des coûts d'approvisionnement internationaux accroissent également la probabilité d'apparition d'une compression sévère qui peut induire des comportements de rétention de stocks.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

La Deuxième Partie a documenté empiriquement l'effet de la compression de marge sur la probabilité d'apparition d'une pénurie. Le Chapitre 3 a mobilisé un cadre théorique articulant les apports de la théorie néoclassique sur les pénuries induites par la régulation, les enseignements de la théorie de l'agence sur les comportements opportunistes, et la littérature empirique sur les seuils de basculement des opérateurs face aux prix compressifs.

Le Chapitre 4 a opérationnalisé ce cadre à travers un modèle Probit estimé sur les 72 observations mensuelles de la période 2019-2024. La construction de la variable dépendante a constitué une difficulté méthodologique centrale, résolue par la redéfinition du seuil d'alerte au premier quartile de la distribution de l'écart ($Q1 = -99{,}67$ FCFA/kg), ce qui a permis d'obtenir une variable binaire équilibrée (25 % de mois en alerte) tout en garantissant la cohérence économique du seuil retenu (correspondance exacte avec les trois épisodes de tension documentés sur le terrain).

Les résultats du Probit confirment empiriquement H2. L'effet marginal moyen du prix FOB international (+1,68 point de pourcentage par 1 % de hausse, $p < 0{,}001$) établit le prix mondial du riz comme le principal canal de transmission des chocs vers le risque de pénurie. La robustesse à la spécification Logit, le pseudo R^2 de McFadden à 0,380 et l'AUROC à 0,879 attestent de la qualité d'ajustement et de la capacité discriminante du modèle.

En combinant les conclusions des deux parties du mémoire, nous établissons empiriquement la chaîne causale qui constitue le résultat central de cette recherche : les chocs sur les marchés mondiaux du riz dégradent l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique (H1), et cette dégradation accroît significativement la probabilité d'une compression sévère susceptible d'induire des comportements de rétention et des tensions d'approvisionnement sur le marché intérieur camerounais (H2). Cette mise en évidence empirique fonde directement les trois recommandations de politique économique formulées dans la conclusion générale : indexation automatique du prix homologué sur les coûts réels d'importation, mise en place d'un système d'alerte précoce, et renforcement du dispositif de contrôle de conformité.

CONCLUSION GENERALE

Notre mémoire s'est proposé d'analyser les déterminants du non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun et d'évaluer les effets de ces écarts réglementaires sur le risque de pénurie, sur la période janvier 2019 – décembre 2024. Partant du constat empirique d'un non-respect quasi-permanent du dispositif d'homologation (l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique est négatif dans 95,8 % des 72 mois observés, avec une valeur moyenne de −66,66 FCFA/kg et un minimum de −210,47 FCFA/kg), deux hypothèses, animent dès lors, l'analyse empirique.

H1 postule que cet écart est fonction du niveau des coûts d'approvisionnement internationaux tandis que H2 postule que cet écart est un déterminant de la probabilité d'apparition d'une pénurie sur le marché intérieur. Afin de tester ces hypothèses, une démarche économétrique en deux temps a été retenue : un Modèle à Correction d'Erreur (MCE) pour H1, et un modèle Probit pour H2, tous deux estimés sous le logiciel R à partir d'une base de données de 72 observations mensuelles construite à partir de sources administratives et internationales.

Sur le plan de long terme, le prix FOB international (coefficient = −404,55 ; $p < 0,001$) et le taux de change FCFA/USD (−417,32 ; $p < 0,001$) exercent des effets négatifs très significatifs sur l'écart entre le prix homologué et le coût de revient théorique. Les arrêtés d'homologation des prix de septembre 2023 (+88,17 FCFA/kg) et d'avril 2024 (+70,50 FCFA/kg) constituent les seules corrections réglementaires significatives sur la période. À court terme, la variation du prix FOB (Δln_FOB = −408,90 ; $p < 0,001$) est le déterminant conjoncturel dominant. Le modèle explique 73,7 % de la variance de l'écart en différences premières ($R^2 = 0,737$). H1 est donc validée.

S'agissant de l'hypothèse H2, le modèle Probit confirme que le prix FOB international est le déterminant dominant de la probabilité de compression sévère : une hausse de 1 % du prix mondial accroît cette probabilité de 1,68 point de pourcentage ($p < 0,001$). La robustesse est attestée par la convergence quasi-parfaite avec le modèle Logit (écart < 0,001 pp). Le pseudo R^2 de McFadden (0,380) et l'AUROC (0,879) attestent de la qualité d'ajustement. H2 est validée.

La chaîne de cause à effet centrale de notre mémoire est ainsi empiriquement établie : les chocs sur les marchés mondiaux du riz dégradent l'écart réglementaire (H1), ce qui a pour conséquence d'accroître la probabilité d'une compression sévère des marges des importateurs à même d'induire des comportements de rétention de stocks et des tensions d'approvisionnement sur le marché intérieur (H2).

Ces résultats appellent trois recommandations à l'attention du MINCOMMERCE : l'indexation automatique du prix homologué, le système d'alerte précoce, et le renforcement du dispositif de contrôle.

- l'indexation automatique du prix homologué. Le mécanisme actuel, fondé sur des révisions périodiques et discrétionnaires, ne dispose pas de la réactivité nécessaire pour absorber les chocs de coûts internationaux. Si l'absence de réactivité de ce mécanisme permet aux pouvoirs publics d'être à l'abri d'éventuels mécontentements socio-politiques, il convient néanmoins de lui substituer une formule d'indexation automatique fondée sur les données de prix FOB thaïlandais 25 % brisures, de taux de change FCFA/USD et de frais de fret, avec des révisions trimestrielles adossées aux simulations de coûts du MINCOMMERCE. Cette réforme permettrait d'éviter la compression structurelle documentée sur 2019-2024.
- le système d'alerte précoce. Les résultats de H2 permettent d'identifier, dès le mois courant, les configurations susceptibles de conduire à une compression sévère. Le simulateur interne de coûts du MINCOMMERCE, actuellement utilisé ex post pour les arrêtés d'homologation, pourrait être mobilisé comme outil de veille mensuelle en temps réel.
- le renforcement du dispositif de contrôle. L'écart réglementaire persistant révèle non seulement une déconnexion entre le prix administré et les coûts réels, mais aussi un déficit d'effectivité des sanctions. Le renforcement des capacités des services de contrôle et la mise en place de sanctions graduées et proportionnelles aux écarts constatés constituent des compléments indispensables à la réforme du mécanisme d'indexation.

Outre ces recommandations, notre mémoire comporte plusieurs limites qui ouvrent des perspectives de recherche :

- la période d'analyse (72 mois) est suffisante pour les estimations retenues, mais limite la puissance statistique du MCE : la force de rappel ECT, bien que de signe correct (−0,758), n'est pas statistiquement significative (p = 0,249), vraisemblablement en raison de la taille réduite de l'échantillon et de la volatilité élevée des séries sur une période marquée par des chocs exogènes successifs.
- la variable de pénurie ALERTE_Q1 est construite sur un seuil empirique (premier quartile de la distribution de l'écart), faute de seuil théorique universel. Des recherches futures pourraient affiner ce seuil à partir d'enquêtes directes auprès des importateurs sur leur seuil de rentabilité effectif.

- l’analyse est limitée au riz thaïlandais 25 % brisures sur les marchés de Yaoundé et Douala. Une extension aux autres variétés importées (riz parfumé, riz vietnamien) et aux marchés secondaires (Kribi, Bafoussam, Bertoua) permettrait de tester la robustesse spatiale des résultats.

Ces limites n’affectent pas la validité des conclusions centrales de notre mémoire : le non-respect des prix homologués du riz importé au Cameroun est structurellement lié aux conditions d’approvisionnement international, et ce déséquilibre accroît le risque de tension sur le marché intérieur. La réforme du dispositif d’homologation, en direction d’un mécanisme plus réactif et mieux indexé sur les coûts réels, constitue une priorité de politique économique à court terme.


ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté qui fixe la liste des produits et services à la procédure d'homologation préalable

REPUBLIQUE DU CAMEROUN **PAIX- TRAVAIL- PATRIE**

ARRETE N° 0095 /MINCOMMERCE DU 14 AVR 2022
fixant la liste des produits et services dont les prix et tarifs sont soumis à la procédure d'homologation préalable. -

LE MINISTRE DU COMMERCE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
Vu la loi n°2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
Vu le décret n°90/1476 du 09 novembre 1990 fixant les modalités de l'homologation des prix, modifié et complété par le décret n°2008/0820 du 29 avril 2008 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/001 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°100/MINDIC/DPPM du 12 décembre 1988 fixant les éléments constitutifs du prix de revient et les marges bénéficiaires applicables aux produits importés, aux produits de fabrication locale et aux prestations de services,

A R R E T E :

ARTICLE 1er.- (1) En application des dispositions de l'article 44, alinéas 1 et 2, de la loi n°2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun, sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, soumis à la procédure d'homologation préalable, avant toute mise en vente sur le marché national, les prix et tarifs des biens et services sensibles ou de première nécessité ci-après :

1. le lait ;
2. le riz ;
3. le poisson ;
4. l'huile de palme brute ;
5. les huiles végétales raffinées ;
6. le sel de cuisine ;
7. le sucre ;
8. le pain et les pâtisseries ;
9. les farines ;
10. les eaux minérales, la bière et les boissons hygiéniques ;
11. le gaz domestique ;
12. le ciment ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
00209-1 07 AVR 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE

1

13. le fer à béton ;
14. les tôles de couverture ;
15. les services des auxiliaires du transport maritime ;
16. les services portuaires ;
17. les transports collectifs des voyageurs par route et chemin de fer.

(2) Outre les produits ci-dessus énumérés, dont les prix sont soumis à l'examen de la Commission Centrale des Prix, les produits du cru peuvent faire l'objet d'examen par les Commissions Régionales des Prix. La liste des produits du cru soumis à la procédure d'homologation préalable au niveau local, est arrêtée par

Annexe 2 : Communiqué de presse sur le prix homologué du riz au 11 avril 2024

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

Yaoundé, le 11 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre du Commerce, Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, a l'honneur de porter à l'attention des consommateurs qu'à l'issue d'intenses échanges avec les opérateurs de la filière, et après l'arrivée sur le marché des premières cargaisons découlant du quota spécial de 190.000 tonnes négocié auprès du Gouvernement Indien, le prix du riz au consommateur final, qui était de 550 f cfa/kg pour ce qui est de la ville de Yaoundé, connaît, à compter du 12 avril 2024, une baisse significative, détaillée ainsi qu'il suit, suivant les origines :

1/ Riz indien, au titre du quota spécial de 190.000 tonnes : Baisse des prix comprise entre 70 et 90 f cfa/kg

En ce qui concerne le riz 25 % de brisure (nouveaux prix)

- Ville de Douala : 22.250 f cfa/sac de 50 kg, soit 445
- f cfa/kg
- Ville de Yaoundé : 23.000 f cfa/ sac de 50 kg, soit 460 f cfa/kg

Pour ce qui est du riz 5 % de brisure (nouveaux prix)

- Ville de Douala : 23.500 f cfa/sac de 50 kg, soit 470 f cfa/kg
- Ville de Yaoundé : 24.000 f cfa/ sac de 50 kg, soit 480 f cfa/kg

2/ Riz pakistanais : Baisse des prix comprise entre 20 et 50 f cfa/kg

En ce qui concerne le riz 25 % de brisure (nouveaux prix)

- Ville de Douala : 24.250 f cfa/sac de 50 kg, soit 485 f cfa/kg
- Ville de Yaoundé : 25.000 f cfa/ sac de 50 kg, soit 500 f cfa/kg

Pour ce qui est du riz 5 % de brisure (nouveaux prix)

- Ville de Douala : 26.000 f cfa/sac de 50 kg, soit 520 f cfa/kg
- Ville de Yaoundé : 26.500 f cfa/ sac de 50 kg, soit 530 f cfa/kg

3/ Riz thaïlandais : Baisse des prix comprise entre 15 et 50 f cfa/kg

En ce qui concerne le riz 25 % de brisure (nouveaux prix)

- Ville de Douala : 24.500 f cfa/sac de 50 kg, soit 490 f cfa/kg
- Ville de Yaoundé : 25.000 f cfa/ sac de 50 kg, soit 500 f cfa/kg

Pour ce qui est du riz 5 % de brisure (nouveaux prix)

- Ville de Douala : 26.250 f cfa/sac de 50 kg, soit 525 f cfa/kg
- Ville de Yaoundé : 26.750 f cfa/ sac de 50 kg, soit 535 f cfa/kg

La même baisse des prix s'applique, à due proportion, sur l'ensemble des autres villes du pays, en tenant compte de l'incidence du coût du transport.

Les équipes en charge du contrôle ont reçu des instructions précises pour l'application stricte et effective de ces nouveaux prix sur le terrain, au bénéfice des consommateurs. /-



Annexe 3 : Prix du riz au 22 septembre 2023

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work-Fatherland

MINISTERE DU COMMERCE

MINISTRY OF TRADE

CABINET

N° 0660 /MINCOMMERCE/CAB

LE MINISTRE

Yaoundé, le 22 SEPT 2023

A

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux des sociétés d'importation et de vente du riz

Objet : Prix concertés du riz

TRES URGENT

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de rappeler ci-après les principales conclusions issues de la réunion technique qui s'est tenue au Ministère du Commerce le 20 septembre 2023, sous la présidence du Directeur de la Métrologie, de la Qualité et des Prix, à la suite d'une analyse pointue et consensuelle de la structure des prix découlant des éléments justificatifs fournis par vos propres soins :

1/ Le premier constat qui se dégage est que les prix de vente du riz, actuellement pratiqués dans les marchés, sont de très loin supérieurs à ceux qui auraient dû l'être, au vu de la structure des prix examinée et convenue d'un commun accord. Il s'en suit que les différents acteurs de la chaîne de distribution ont engrangé d'importantes plus-values, au détriment des consommateurs.

J'appelle à cet égard votre attention sur les dispositions pertinentes de la loi N° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun, s'agissant des majorations illicites des prix et des pratiques des prix illicites, qui prévoient notamment une sanction pécuniaire de 10 % du chiffre d'affaires annuel réalisé par le commerçant ou le professionnel contrevenant. Ce travail pourra être effectué par la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes, opérateur par opérateur, sur la période incriminée.

2/ Sur la base de la structure des prix examinée, les prix actualisés du riz s'entendent comme suit :

Type de riz	Ville	Prix (en F CFA/Kg)		
		Importateur	*Grossiste*	*Détaillant*
Indien 25 % brisure	Douala	405	415	425
	Yaoundé	/	435	445
Indien 20 % brisure	Douala	375	385	395
	Yaoundé	/	405	415
Indien 5 % brisure	Douala	405	410	425
	Yaoundé	/	430	445
Indien Parboiled	Douala	395	405	415
	Yaoundé	/	425	435
Thaïlandais 5 %	Douala	430	440	450
	Yaoundé	/	460	470
Thaïlandais Parboiled	Douala	410	420	430
	Yaoundé	/	440	450

Il convient que chaque opérateur s'en tienne à ces prix, pour éviter tout malentendu ou conflit inutile et non souhaitable avec l'Administration.

La Direction de la Métrologie, de la Qualité et des Prix, ainsi que la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes se tiennent à votre disposition pour la mise en œuvre de cette mesure et la poursuite harmonieuse de la relation de confiance entre l'Administration et vos sociétés.

Au final, au regard de l'amenuisement du pouvoir d'achat des populations, durement éprouvées par le renchérissement ininterrompu des prix des produits de grande consommation depuis un peu plus de trois ans, l'importation du riz d'origine thaïlandaise, notamment le riz 5 % de brisure, devrait être évitée, dans toute la mesure du possible, au regard de son prix prohibitif.

Je vous prie d'agréer, d'agréer, **Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux,** l'expression de ma parfaite considération. /-

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Republic of Cameroon
LE MINISTRE This Minister
MINISTRY OF TRADE MINISTERE DU COMMERCE

Luc Magloire Mbarga Atangana

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anderson, K., & Brückner, M. (2012). Distortions to agriculture and economic growth in Sub-Saharan Africa. Working Paper.
- Bale, M. D., & Lutz, E. (1981). Price distortions in agriculture and their effects: An international comparison. American Journal of Agricultural Economics, 63(1), 8-22.
- Coady, D., Dorosh, P., & Minten, B. (2008). Evaluating alternative policy responses to higher world food prices: The case of increasing rice prices in Madagascar. IFPRI Discussion Paper No. 00780.
- Deaton, A., & Laroque, G. (1992). On the Behaviour of Commodity Prices. The Review of Economic Studies, 59(1), 1-23.
- FEWS NET. (2024, février). Cameroun — Perspectives sur la sécurité alimentaire.
- Hayek, F. A. (1945). The use of knowledge in society. The American Economic Review, 35(4), 519-530.
- Kamgnia, B. D. (2011). Political economy of recent global food price shocks. Journal of African Economies, 20(suppl_1), i142-i210.
- Kane, G. Q. (2018). Food price volatility in Cameroon: Determinants, transmission and consequences. Doctoral dissertation, University of Yaoundé II.
- Kane, G. Q., Mabah Tene, G. L., Ambagna, J. J., Piot-Lepetit, I., & Sikod, F. (2015). The impact of food price volatility on consumer welfare in Cameroon. WIDER WP No. 2015/013.
- Kane, G. Q., Piot-Lepetit, I., Mabah Tene, G. L., & Ambagna, J. J. (2019). Managing the impact of food price rise in Sub-Saharan Africa. In Global Encyclopedia of Public Administration. Springer.
- Minkoua Nzié, J. R., Temple, L., & Kamgnia Dia, B. (2018). Les déterminants des fluctuations des prix vivriers au Cameroun. Systèmes Alimentaires, Classiques Garnier.
- Murphy, K. M., Shleifer, A., & Vishny, R. W. (1989). Industrialization and the big push. The Journal of Political Economy, 97(5), 1003-1026.
- Schultz, T. W. (1964). Transforming Traditional Agriculture. Yale University Press.

 Seck, P. A., Tollens, E., Wopereis, M. C. S., Diagne, A., & Bamba, I. (2010). Rising trends and variability of rice prices: Threats and opportunities for sub-Saharan Africa. Food Policy, 35(5), 403-411.

 Timmer, C. P. (1989). Food price policy: The rationale for government intervention. Food Policy, 14(1), 17-27.

 Timmer, C. P., Falcon, W. P., & Pearson, S. R. (1983). Food policy analysis. Johns Hopkins University Press.

 Valera, H. G. A., Mishra, A. K., Pede, V. O., Yamano, T., & Dawe, D. (2024). Domestic and international impacts of rice export restrictions. Global Food Security, 41, 100754.

Alderman, H., & Lindert, K. (1998). The Potential and Limitations of Self-Targeted Food Subsidies. *The World Bank Research Observer*, *13*(2), 213‑229. https://doi.org/10.1093/wbro/13.2.213

Amare, M., Abay, K. A., & Hatzenbuehler, P. L. (2024). *Spatial market integration during a pandemic : Evidence from food markets in Nigeria*. https://doi.org/10.1111/agec.12809

Amolegbe, K. B., Upton, J., Bageant, E., & Blom, S. (2021). Food price volatility and household food security : Evidence from Nigeria. *Food Policy*, *102*, 102061. https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2021.102061

Anderson, K., & Masters, W. A. (2009). *DISTORTIONS TO AGRICULTURAL INCENTIVES IN AFRICA*. https://documents1.worldbank.org/curated/en/673701468203650200/pdf/477690PUB0AFR0101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf

Bazika, J.-C. B., Naciri, A. B., Kouider, B., Elmorchid, B., Bwenge, A. M., Bikoué, S. M., Bigala, J., Nkouika-Dinghani-Nkita, G., Koyangozo, A. D., Tordeta, R., Tchouassi, G., & Sodokin, K. (2011). Repenser les économies africaines pour le développement. In *CODESRIA Books Publication System*. CODESRIA Books Publication System. https://doi.org/10.57054/codesria.pub.111

Bedzeme, T., & Fomba Kamga, B. (2018). *Distorsions des prix agricoles et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (Agricultural Prices Distortions and Food Security in Sub-Saharan Africa)* (SSRN Scholarly Paper No. 3339670). Social Science Research Network. https://doi.org/10.2139/ssrn.3339670

Chanrion, R. (2023). *Contrôle des prix : Approches théoriques et empiriques : Un contrôle des prix renouvelé peut-il concourir à la réalisation d'objectifs économiques contemporains, dont principalement la baisse des inégalités économiques et l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages les plus*

modestes ? (Numéro 2023LYO20064) [Theses, Université Lumière - Lyon II]. https://theses.hal.science/tel-04426941

COFACE. (2025, octobre). *Riz : Crise mondiale des prix et tensions géopolitiques | Coface*. https://www.coface.com/fr/actualites-economie-conseils-d-experts/riz-la-levee-des-restrictions-indiennes-fait-plonger-les-prix-mondiaux-a-un-plus-bas-depuis-2017

Deaton, A., & Laroque, G. (1992). On the Behaviour of Commodity Prices. *The Review of Economic Studies*, *59*(1), 1‑23. https://doi.org/10.2307/2297923

Deaton, A., & Laroque, G. (1996). Competitive Storage and Commodity Price Dynamics. *Journal of Political Economy*, *104*(5), 896‑923. https://doi.org/10.1086/262046

Engle, R. F., & Granger, C. W. J. (1987). Co-Integration and Error Correction : Representation, Estimation, and Testing. *Econometrica*, *55*(2), 251‑276. https://doi.org/10.2307/1913236

FAO. (2003). *Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : Question et problèmes principaux*. https://www.fao.org/4/x9681f/x9681f04.htm

FAO. (2024). *Le riz, un secteur porteur*. https://doi.org/10.4060/cc1960fr

FewsNet. (2024, mai). *La hausse des prix alimentaires exacerbe les problèmes d'accès à la nourriture pour les ménages pauvres avant l'arrivée de la saison de soudure*. https://fews.net/fr/west-africa/cameroun/perspectives-sur-la-securite-alimentaire/octobre-2023/print

Gardner, B. L. (1987). *The Economics of Agricultural Policies*. Macmillan.

Gizaw, D., & Myrland, Ø. (2025). Exploring the causes behind rising food prices in Sub-Saharan Africa. *Cogent Economics & Finance*, *13*(1), 2461599. https://doi.org/10.1080/23322039.2025.2461599

Gourdon, J., & De Ubeda, A.-A. (2022, avril). *Conflit Russie—Ukraine : Quelles conséquences sur les économies africaines ?* https://ferdi.fr/dl/df-wkHp6z7z3cPjvmmKqnDR2oPr/note-breve-b233-conflit-russie-ukraine-quellesconsequences-sur-les.pdf

Granger, C. W. J., & Newbold, P. (1974). Spurious regressions in econometrics. *Journal of Econometrics*, *2*(2), 111‑120. https://doi.org/10.1016/0304-4076(74)90034-7

Guénette, J.-D. (2020). *Price Controls Good Intentions, Bad Outcomes*. https://documents1.worldbank.org/curated/en/735161586781898890/pdf/Price-Controls-Good-Intentions-Bad-Outcomes.pdf

INS. (2018, juillet). *EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE GRANDE CONSOMMATION ET IMPACT SUR L'ECONOMIE NATIONALE*. https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2025/06/Note_sur_l_impact_des_importations_des_produits_alimentaires.pdf

Jayne, T. S., & Jones, S. P. (1996). Food Marketing and Pricing Policy in Eastern and Southern Africa : Lessons for Increasing Agricultural Productivity and Access to Food. *Food Security International Development Policy Syntheses, Food Security International Development Policy Syntheses*, Article 11337. https://ideas.repec.org//p/ags/midips/11337.html

Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm : Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, *3*(4), 305‑360. https://doi.org/10.1016/0304-405X(76)90026-X

Laffont, J.-J., & Tirole, J. (1993). *A Theory of Incentives in Procurement and Regulation*. MIT Press.

Mendez del Villar, P., & Lançon, F. (2015). West African rice development : Beyond protectionism versus liberalization? *Global Food Security, Special Section on "Selected papers from the 3rd Africa Rice Congress "*, *5*, 56‑61. https://doi.org/10.1016/j.gfs.2014.11.001

Meuriot, V., Temple, L., & Madi, A. (2011). Faible transmission des prix internationaux aux marchés domestiques : Le poids des habitudes alimentaires au Cameroun. *Économie appliquée*, *64*(3), 59‑84. https://doi.org/10.3406/ecoap.2011.3576

Mpabe Bodjongo, M. J., Bikaï, J. L., & Djomo, J. M. N. (2017). Répression des infractions commerciales liées aux prix et niveau des prix des produits alimentaires au Cameroun. *Vie & sciences de l'entreprise*, *204*(2), 127‑145. https://doi.org/10.3917/vse.204.0127

Newbery, D. M. G., & Stiglitz, J. E. (1981). *The Theory of Commodity Price Stabilization : A Study in the Economics of Risk*. Clarendon Press.

Newey, W. K., & West, K. D. (1987). A Simple, Positive Semi-Definite, Heteroskedasticity and Autocorrelation Consistent Covariance Matrix. *Econometrica*, *55*(3), 703‑708. https://doi.org/10.2307/1913610

North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/CBO9780511808678

Pindyck, R. S., Rubinfeld, D. L., Bloch, F., Sofer, C., Sollogoub, M., & Lemoine, D. (2017). *Microéconomie*. Pearson.

Soullier, G., Demont, M., Arouna, A., Lançon, F., & Mendez del Villar, P. (2020). The state of rice value chain upgrading in West Africa. *Global Food Security*, *25*, 100365. https://doi.org/10.1016/j.gfs.2020.100365

Stigler, G. J. (1971). The Theory of Economic Regulation. *The Bell Journal of Economics and Management Science*, *2*(1), 3‑21. https://doi.org/10.2307/3003160

TABLE DE MATIERE

RESUME iii
ABSTRACT iv
SOMMAIRE v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES vi
LISTE DES TABLEAUX vii
LISTE DES FIGURES viii
LISTE DES ANNEXES ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE 1
Contexte et justification du sujet 1
Problématique 3
Objectifs de la recherche 3
Objectif général 3
Objectifs spécifiques 3
Hypothèses de recherche 4
Intérêt et originalité de la recherche 4
Intérêt scientifique 4
Intérêt social 4
Délimitation du cadre de l'étude 5
Approche méthodologique et sources de données 5
Annonce du plan 6
PREMIÈRE PARTIE : LES DÉTERMINANTS DU NON-RESPECT DES PRIX HOMOLOGUÉS DU RIZ IMPORTÉ AU CAMEROUN : CADRE CONCEPTUEL ET REVUE DE LA LITTERATURE 7
CHAPITRE 1 : REVUE DE LITTÉRATURE 9
1.1. Cadre conceptuel et théorique 9
1.1.1. Clarification des concepts clés 9
1.1.2. La théorie néoclassique du prix plafond et ses effets sur l'offre 10
1.1.3. La théorie de l'agence et le comportement des opérateurs en situation de régulation 12
1.1.4. L'économie institutionnelle de la régulation 14
1.2. Revue des études empiriques sur les déterminants de l'écart réglementaire 16
1.2.1. Les travaux fondateurs : distorsions de prix, allocation des ressources et comportements des agents 17
1.2.2. Distorsions de prix agricoles et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne 18
1.2.3. Distorsions de prix agricoles et sécurité alimentaire 19

1.2.4. Le marché du riz en Afrique subsaharienne : structure, dépendances et vulnérabilités 21
1.2.5. La structure du marché camerounais du riz importé 24
CONCLUSION DU CHAPITRE 1 29
CHAPITRE 2 : LES DÉTERMINANTS DU NON-RESPECT DES PRIX HOMOLOGUÉS DU RIZ AU CAMEROUN 30
2.1. Méthodologie de l'identification des facteurs explicatifs du non-respect des prix homologués 30
2.1.1. Spécification du modèle 30
2.1.2. Présentation des variables et sources de données 31
2.1.3. Technique d'estimation 34
2.2. Résultats des tests préliminaires et validation de H1 34
2.2.1. Évolution des variables d'intérêt 34
2.2.2. Statistiques descriptives de la variable centrale 35
2.2.3. Tests de stationnarité (Augmented Dickey-Fuller) 36
2.2.4. Test de cointégration d'Engle-Granger 37
2.2.5. Relation de long terme 38
2.2.6. Dynamique de court terme — Modèle à Correction d'Erreur 39
2.2.7. Tests post-estimation du MCE 41
2.2.8. Interprétation économique et validation de H1 42
CONCLUSION DU CHAPITRE 2 43
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE 44
DEUXIÈME PARTIE : EFFETS DE L'ÉCART RÉGLEMENTAIRE SUR LES RISQUES DE PÉNURIE DU RIZ IMPORTÉ AU CAMEROUN 45
CHAPITRE 3 : PÉNURIES INDUITES PAR LA RÉGULATION — CADRE ANALYTIQUE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE 47
3.1. Cadre analytique des pénuries induites par la régulation 47
3.1.1. La notion de pénurie induite par la régulation 47
3.1.2. Le comportement d'offre des opérateurs en situation de prix compressifs 47
3.1.3. Les distorsions allocatives et la formation de marchés parallèles 48
3.1.4. Du gap quantitatif au gap qualitatif : la notion de seuil de basculement 49
3.2. Revue de la littérature théorique et empirique sur les comportements d'ajustement des opérateurs face aux prix compressifs 50
3.2.1. Comportements des opérateurs dans les filières d'importation de riz en situation de contrainte 50
3.2.2. Effectivité des dispositifs de contrôle des prix au Cameroun 51
3.2.3. Positionnement de la recherche et synthèse critique 52
CONCLUSION DU CHAPITRE 3 55

CHAPITRE 4 : ÉVALUATION DES EFFETS DES ÉCARTS RÉGLEMENTAIRES SUR LA PÉNURIE DU RIZ AU CAMEROUN 56
4.1. Méthodologie de l'étude (H2) 56
4.1.1. Problématique de la variable dépendante et redéfinition du seuil d'alerte 56
4.1.2. Choix du modèle et spécification 57
4.1.3. Justification des variables 58
4.2. Résultats empiriques et validation de H2 58
4.2.1. Évolution des variables d'intérêt 58
4.2.2. Résultats du modèle Probit 59
4.2.3. Effets marginaux moyens — interprétation économique 59
4.2.4. Robustesse et qualité d'ajustement 61
4.2.5. Tests post-estimation du Probit 61
4.2.6. Interprétation économique et validation de H2 62
4.2.7. Discussion des résultats et mise en perspective 62
CONCLUSION DU CHAPITRE 4 64
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE 65
CONCLUSION GENERALE 66
ANNEXES 69
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 75
TABLE DE MATIERE 80